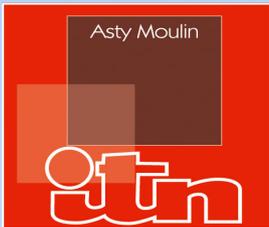
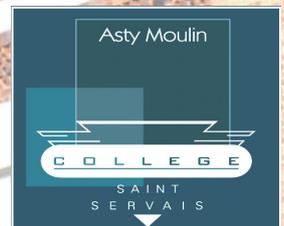


2021-22

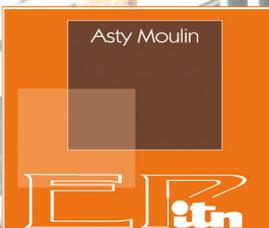
Informations



INSTITUT TECHNIQUE DE NAMUR



COLLÈGE SAINT-SERVAIS



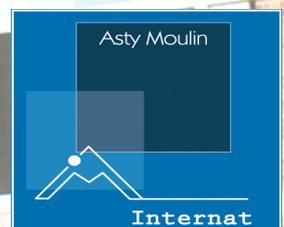
ÉCOLE PROFESSIONNELLE



PROMOTION SOCIALE



CEFA FORMATION EN ALTERNANCE



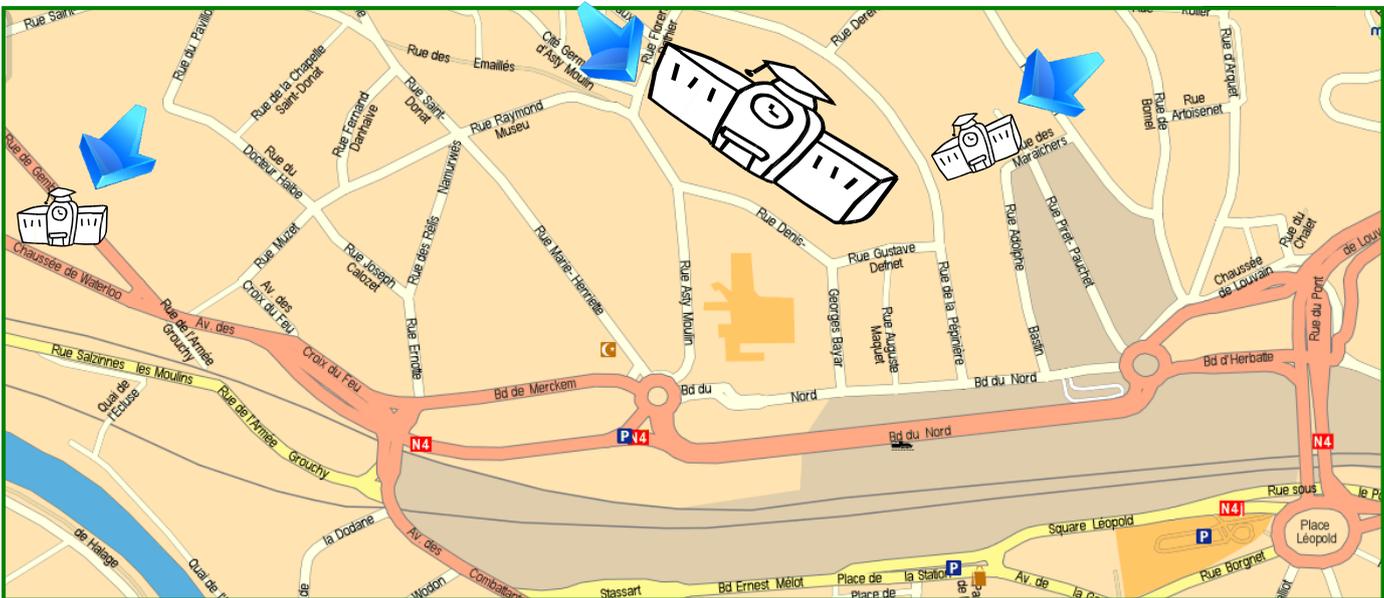
INTERNAT ASTY-MOULIN



TROIS IMPLANTATIONS

- ☞ Rue Asty-Moulin, 60 à 5000 Namur
- ☞ Chaussée de Waterloo, 52 à 5002 Saint-Servais
- ☞ Rue Bastin, 59 à 5002 Saint-Servais

Visitez notre site pour plus d'informations
www.asty-moulin.be
ou contactez-nous au **081-72 90 11**





CENTRE ASTY MOULIN

Editorial

L'Amicale des Professeurs du Centre scolaire catholique Asty-Moulin est heureuse de vous présenter notre brochure « Premier Contact ». Vous y découvrirez tous les renseignements utiles sur les possibilités d'études offertes dans le Centre. Vous trouverez aussi l'essentiel des informations pratiques relatives au début de l'année scolaire prochaine. Les grilles-horaires disponibles sur le www.asty-moulin.be vous exposent avec clarté les choix proposés à l'élève suivant les orientations qu'il s'est fixées.

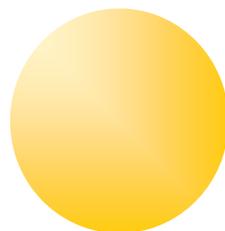
L'occasion est excellente pour vous présenter brièvement l'Amicale. Il s'agit d'une association distincte du Centre, qui regroupe des professeurs bénévoles. Son objectif premier est d'aider les élèves et les professeurs en leur procurant du matériel didactique « accessible » (par le biais d'un service de prêt de manuels scolaires).

Ses activités fondées sur le bénévolat de ses membres, sont multiples et variées : distribution et ramassage des livres, organisation du souper des Anciens, aide aux élèves dans le besoin, gestion financière de projets pédagogiques etc...

Nous espérons que ce livret vous permettra de réfléchir avec perspicacité aux nombreuses options accessibles dans le Centre scolaire Asty Moulin.

Isabelle Bouchat
Présidente de l'Amicale des Professeurs

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur
notre site internet:



www.asty-moulin.be



CentreAstyMoulin



Spécificité de ses objectifs

Les écoles du Centre scolaire Asty Moulin relèvent de l'enseignement secondaire confessionnel catholique (réseau libre subventionné).

L'objectif d'un établissement scolaire en général et de notre centre en particulier est d'aider tous les élèves à atteindre le degré maximum d'épanouissement et de rayonnement dont ils sont capables. Cela suppose que tous les élèves feront l'objet d'une attention particulière, à la fois en tant qu'individu mais aussi en tant que membre d'une communauté.

Une attention toute spéciale sera portée aux plus faibles et aux plus défavorisés sur n'importe quel plan. Il faut, bien entendu, que les jeunes eux-mêmes et leurs parents collaborent et fassent eux aussi, les efforts nécessaires pour nous permettre d'atteindre ensemble un tel objectif.

La formation spécifique proposée par nos écoles tente de répondre à l'attente légitime des parents qui apprécient la valeur d'une formation ouverte à la vie et à l'évolution de la société.

Spécificité de son climat

Le caractère chrétien de nos écoles s'inscrit dans une société en pleine mutation où les jeunes ont à construire une démarche personnelle plutôt que d'apprendre des connaissances religieuses fixées une fois pour toutes. La démarche que nous tentons de suggérer se veut dynamique et s'inscrit dans un cadre de recherche, d'approfondissement et de promotion des valeurs évangéliques.

Cette éducation spécifique n'est pas cloisonnée dans les seuls cours de religion, mais elle tente de s'étendre à travers tous les enseignements dispensés à l'école.



Spécificité de l'adhésion et de l'engagement des élèves et de leurs parents ou responsables

Notre mission est d'aider les jeunes.

Aider les jeunes, c'est d'abord les accepter tels qu'ils sont. Cependant, des exigences minimales sont demandées à l'élève et à sa famille. Les parents qui nous font confiance le font en toute liberté mais une fois ce choix fait, ils s'engagent à accepter loyalement tant les objectifs proposés que les moyens utilisés pour les atteindre.

Les parents doivent également prendre conscience qu'ils ne sont pas étrangers à l'éducation scolaire : premiers et principaux responsables de l'éducation totale de leurs enfants, ils ont à assumer leur part de responsabilité dans l'éducation scolaire. Ils auront donc le souci de collaborer franchement avec les professeurs, éducateurs et directeurs de l'école dans un esprit de dialogue, d'ouverture et d'échange

Les parents qui le souhaitent pourront plus activement participer à cette tâche à l'intérieur même de notre centre scolaire par le biais du Conseil de participation.

Dans le respect d'un sain équilibre entre les diverses fonctions et les responsabilités particulières, chacun aura à profiter et à s'enrichir de l'apport spécifique des autres.

Spécificité de l'engagement de la communauté éducative

Nos écoles se veulent ouvertes à tous, dans le respect des objectifs d'éducation et de formation qu'elles se sont fixées. Leur vitalité sera assurée par le témoignage, la compétence mutuelle, la collaboration active de toutes les composantes de la communauté : parents, enseignants, Pouvoir organisateur, élèves.

Tous les partenaires auront à cœur de veiller particulièrement à la qualité des relations au sein de l'école, dont dépend essentiellement la qualité de l'éducation des jeunes.

Une version complète des documents de référence du Centre scolaire est accessible en ligne sur le site internet de l'école : www.asty-moulin.be. On y trouve les projets éducatif, pédagogique et d'établissement ainsi que les règlements d'ordre intérieur et des études.

Les parents qui souhaitent obtenir une version « papier » des documents peuvent en faire la demande via l'éducateur de leur enfant.

LIENS

Depuis **2015**, nous nous sommes engagés sur la voie de la pédagogie en entrepreneuriat conscient pour tourner l'école vers l'avenir : permettre aux jeunes d'entreprendre et de s'entreprendre, encourager l'interdisciplinarité, la solidarité et la responsabilité mais aussi renforcer l'estime de soi et l'autonomie, via la réalisation de différents projets.

Ce tournant a pris la voie de l'ECEC, Ecole Communautaire Entrepreneuriale Consciente. Notre école fait partie du réseau OIECEC depuis 2017. Notre projet vise à permettre à chaque élève de s'entreprendre, entreprendre, créer de l'innovation de façon consciente, responsable et autonome.

Ce projet s'axe autour de 5 volets représentés par le mot « LIENS », dont voici les intentions éducatives.

Volet 1 : TECHNOLOGIES

- Amener nos jeunes à maîtriser les fondements technologiques de notre société et des métiers
- Permettre aux jeunes de s'approprier et de s'exercer de manière responsable aux outils technologiques
- TICe au service des apprentissages
- Utilisation responsable des TICe

Volet 2 : BIEN-ETRE

- Renforcer le sentiment d'appartenance à l'école et la cohésion entre l'ensemble des acteurs de l'école
- Permettre à chacun de se sentir reconnu comme un acteur à part entière de la communauté et de pouvoir s'engager en tant que tel
- Accompagner chacun dans la prise en charge des difficultés qu'il pourrait rencontrer
- Favoriser un mode de vie sain
- Fournir à tous un cadre de travail et de vie sain, sécurisant, agréable

Volet 3 : CITOYENNETE

- Ouvrir aux enjeux de la diversité culturelle au sens large
- Former à la citoyenneté au sein et en dehors de l'école
- Amener l'élève à découvrir l'Histoire à comprendre le présent et à devenir passeur de mémoire
- Sensibiliser aux enjeux du développement durable

Volet 4 : COMMUNICATION

Communication Interne destinée aux acteurs présents dans l'école

- Diffuser efficacement les informations
- Favoriser la cohésion de la communauté
- Valoriser les acteurs et leurs réalisations
- Toujours vise la cohérence des pratiques: s'inscrire dans une dynamique commune

Communication Externe destinée aux acteurs extérieurs de l'école/partenaires/...

- S'ouvrir à la communauté extérieure, proche ou éloignée
- Donner de la visibilité aux projets
- Rechercher la collaboration avec divers partenaires
- Intégrer les parents/tuteurs dans le parcours scolaire

Volet 5 : ORIENTATION ET PROFESSIONNALISATION

- Aider les élèves à choisir leur orientation
- Confronter les élèves à des situations proches de la réalité du terrain
- Stimuler la créativité
- Sensibiliser les élèves à la nécessité de l'actualisation des compétences et de la formation continue





CENTRE ASTY MOULIN

Le Conseil de Participation

Si, en tant que parents, vous souhaitez faire entendre votre avis dans la gestion du centre scolaire, si vous voulez participer à l'organisation de l'école de vos enfants, alors vous pouvez rejoindre ...



le Conseil de participation

Le conseil de participation du Centre scolaire Asty-Moulin est l'organe du centre où sont représentés tous les acteurs importants : le Pouvoir Organisateur, la direction, les professeurs, les élèves et les parents. Son rôle essentiel est de travailler au projet de l'établissement et donc, directement, d'influer sur la vie quotidienne des élèves et du travail réalisé à l'école.

Dans ce cadre-là, les parents sont des interlocuteurs importants pour améliorer la vie dans l'établissement, au profit des élèves.

Les parents présents dans le conseil sont donc les porte-paroles, les représentants de tous les parents. C'est pourquoi, vous pouvez les contacter pour faire part de vos demandes, de vos idées, de vos interpellations sur la vie à l'école.

Tout parent qui pense pouvoir apporter ses compétences au service du centre est le bienvenu au conseil de participation.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, vous pouvez contacter Mr Guilin, directeur et président du Conseil de participation (Tél 081/72.90.23 - Email pascal.guilin@asty-moulin.be)

CENTRE ASTY MOULIN

Structures

Le Centre scolaire **Asty Moulin** est composé :

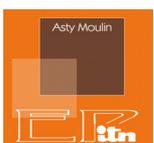
- ☑ de trois écoles secondaires organisant des humanités de transition technique, de qualification technique et de qualification professionnelle,
- ☑ d'un Centre d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA),
- ☑ d'une école de Promotion sociale,
- ☑ d'un internat mixte et d'un péda-kot.



Institut Technique*

Rue Asty-Moulin, 60-5000 NAMUR

☎ 081 72 90 11

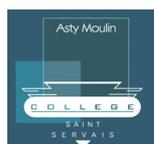


Ecole Professionnelle*

Rue Florent Dethier, 31-5002 SAINT-SERVAIS

☎ 081 72 90 11

* Le 1er degré est implanté rue Bastin, 59 à 5000 Namur



Collège Saint-Servais

Chaussée de Waterloo, 52-5002 SAINT-SERVAIS

☎ 081 72 90 01

Rue de la Pépinière, 101-5002 SAINT-SERVAIS

☎ 081 72 90 11



Centre d'Éducation et de Formation en Alternance

Rue Asty-Moulin, 19-5000 NAMUR

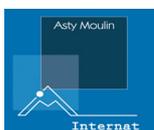
☎ 081 22 41 40



Promotion Sociale

Rue Asty-Moulin, 60-5000 NAMUR

☎ 081 72 90 62



Internat Péda-kot

Rue de la Pépinière, 101-5002 SAINT-SERVAIS

☎ 081 72 90 70



CENTRE ASTY MOULIN

Attributions des directeurs

<u>JACQUES Fabien</u>	Directeur général du Centre scolaire et Directeur de l'ITN.
fabien.jacques@asty-moulin.be	☎ 081 72 90 20
<u>Responsable pédagogique</u> pour les cours de mathématiques.	

<u>CHARLIER Pascal</u>	Directeur du Collège Saint-Servais.
pascal.charlier@asty-moulin.be	
Sur l'implantation «Chaussée de Waterloo» ➡	☎ 081 72 90 01
Sur l'implantation «Rue Asty-Moulin» ➡	☎ 081 72 90 22
<u>Responsable pédagogique</u> pour les cours de religion, de sciences, d'éducation physique, de l'option animateur et pour les cours apparentés au secteur économique	
<i>Président des conseils de classe pour les classes des 1^{er}, du 2^{ème} et 3^{ème} degrés du Collège Saint-Servais.</i>	

<u>JALLET Martine</u>	Directrice de l'Ecole Professionnelle.
martine.jallet@asty-moulin.be	
Sur l'implantation «rue de la Pépinière» ➡	☎ 081 72 90 25
Sur l'implantation «Rue Bastin» ➡	☎ 081 72 90 65
<u>Responsable pédagogique</u> pour les cours de la classe passerelle DASPA, littéraires et apparentés, les langues modernes, les cours artistiques du cycle inférieur ainsi que les cours du secteur « Boulangerie ».	
<i>Présidente des conseils de classe pour les classes du 1^{er} degré de l'ITN et de l'Ecole Professionnelle ainsi que les classes passerelles de l'Ecole Professionnelle.</i>	



CENTRE ASTY MOULIN

Attributions des directeurs

<u>GUILIN Pascal</u>	Directeur des options du secteur Bâtiment et Automobile
pascal.guilin@asty-moulin.be	☎ 081 72 90 23
<u>Responsable pédagogique</u> pour les cours techniques techniques et pratiques des options «Chauffage», «Menuiserie», «Mécanique Automobile», «Carrosserie», «Technicien commercial» et «Technicien en comptabilité».	
<i>Président des conseils de classe pour les classes des 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'Institut Technique et de l'Ecole Professionnelle du secteur « Bois », Carrosserie et Automobile.</i>	

<u>VAN DRIESSCHE Michel</u>	Directeur des ressources informatiques.
m.vdriessche@asty-moulin.be	☎ 081 72 90 27
<u>Responsable pédagogique</u> pour les cours techniques et pratiques du secteur « Informatique » du centre scolaire.	

<u>SODINI Virginie</u>	Attachée à la direction des options du secteur Industrie.
virginie.sodini@asty-moulin.be	☎ 081 72 90 26
<u>Responsable pédagogique</u> pour les cours techniques et pratiques du secteur « Industrie » du centre scolaire.	
<i>Présidente des conseils de classe pour les classes des 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secteur « Industrie » de l'Institut Technique, de l'Ecole Professionnelle et du Collège Saint Servais à l'exception des classes du secteur automobile .</i>	

<u>POEKES Christophe</u>	Attaché à la direction des options du secteur Construction.
christophe.poekes@asty-moulin.be	☎ 081 72 90 26
<u>Responsable pédagogique</u> du secteur « Construction »	
<i>Président des conseils de classe pour les classes des 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secteur « Construction » de l'Ecole Professionnelle et de l'Institut Technique.</i>	



CENTRE ASTY MOULIN

Attributions des directeurs

<u>CIOFFI Sabine</u>	Coordonnatrice du Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA).
ciosa@site.asty-moulin.be	☎ 081 22 41 40
<i>Présidente des conseils de classe pour les classes du CEFA</i>	
<u>PIETTE François</u>	Directeur de l'internat Asty-Moulin
dir.internat@asty-moulin.be	☎ 081 72 90 70
<u>REKIER Raoul</u>	Directeur de la Promotion Sociale (cours du soir).
r.rekier@asty-moulin.be	☎ 081 72 90 62
<u>DENIS Guibert</u>	Sous-directeur de la Promotion Sociale (cours du soir).
g.denis@asty-moulin.be	☎ 081 72 90 63



CENTRE ASTY MOULIN

Coordonnées utiles

CHEFS D'ATELIER		Téléphone	Email
COLIN Eric	Bâtiment, Couverture et Chauffage	081 72 90 44	ca.construction@asty-moulin.be
BURTON Jérémy	Mécanique et Soudage	081 72 90 43	ca.mecanique@asty-moulin.be
DECHAMBRE Sabine	Boulangerie-Pâtisserie-Chocolaterie	081 72 90 40	ca.boulangerie@asty-moulin.be
DERESE David	Menuiserie, Construction, Sanitaire	081 72 90 46	ca.menuiserie@asty-moulin.be
DUWEZ Hugues	Mécanique automobile–Carrosserie	081 72 90 45	ca.garage@asty-moulin.be
MORTIER Alexandre	Informatique	081 72 90 42	a.mortier@asty-moulin.be
MOSKWIAK Christophe	Electricité et CEFA	081 72 90 47	ch.moskwiak@asty-moulin.be
AMICALE LESIRE Joël	Prêt des livres-Amicale des Professeurs	081 72 90 13	amicale@asty-moulin.be
BELOT Anne	Secrétaire de Direction	081 72 90 92	sec.eleves@asty-moulin.be
HARDENNE Brigitte	Secrétariat élèves (+DASPA)	081 72 90 91	h.hardenne@asty-moulin.be
ADNET Bénédicte	Accueil à l'ITN	081 72 90 11	accueil@asty-moulin.be
DELLA LIBERA Ludivine	Gestion des horaires	081 72 90 17	horaires@asty-moulin.be
JANNE Catherine	Service social	081 72 90 32	service.social@asty-moulin.be
LEQUEUE Sandrine	Conseillère à la vie scolaire	081 72 90 18	mediationcvs@asty-moulin.be
MINE Fabienne	Responsable déclaration accident	081 72 90 86	fabienne.mine@asty-moulin.be
PMS ITN		081 72 90 16	pms-itn@asty-moulin.be
PMS Collège St Servais		081 72 90 05	pms-css@asty-moulin.be
PMS Bastin		081 72 90 69	pms-bastin@asty-moulin.be
PMS Namur	Rue du Lombard 24 5000 Namur	081 22 34 71	



www.asty-moulin.be

CentreAstyMoulin



CENTRE ASTY MOULIN

Equipe éducative

Tous les élèves du Centre scolaire sont répartis en plusieurs groupes, placés sous la responsabilité des éducateurs. Les parents des nouveaux élèves sont invités, dès le début de l'année scolaire, à prendre contact avec l'éducateur de leur fils (fille) en cas de problème particulier. Les absences seront à signaler le plus rapidement possible aux éducateurs, et éventuellement en laissant un message sur leur répondeur. A défaut, vous pouvez contacter l'accueil au 081/72.90.11.

Le secrétariat des élèves est compétent pour les documents administratifs, les voyages scolaires et la facturation mais en aucun cas dans la gestion des absences.

PORCHET Eric	Conseiller d'Education	081 72 90 30	onseiller.education@asty-moulin.be
BILLE Philippe	Responsable Coordination et Logistique#	081 72 90 31	ph.bille@asty-moulin.be
Espace relationnel Collège Saint Servais			
FAUCHET Jean-Luc	Educateur	081 72 90 02	jl.fauchet@asty-moulin.be
PIQUARD Emilie	Educatrice	081 72 90 06	e.piquard@asty-moulin.be
Espace relationnel ITN			
THIBAUT Mélody	Educatrice	081 72 90 36	m.thibaut@asty-moulin.be
PRESTIFILIPPO Gabriel	Educateur	081 72 90 37	g.prestifilippo@asty-moulin.be
Espace relationnel Bastin			
BRACKE Josuah	Educateur	081 72 90 66	j.bracke@asty-moulin.be
MASCAUX Ludivine	Educatrice	081 72 90 68	l.mascaux@asty-moulin.be
Espace présences Collège Saint Servais			
REGAERT François	Educateur	081 72 90 08	f.regaert@asty-moulin.be
Espace présences ITN			
BODART Anne-Sophie	Educatrice	081 72 90 33	as.bodart@asty-moulin.be
HENDERICKX Christel	Educatrice	081 72 90 34	ch.henderickx@asty-moulin.be
Espace présences Bastin			
DESTEXHE Vincent	Educateur	081 72 90 67	v.destexhe@asty-moulin.be
Responsable classes DASPA			
STRYPSTEIN Catherine	Educatrice	081 72 90 38	c.strypstein@asty-moulin.be



CENTRE ASTY MOULIN

Conseiller à la vie scolaire

La direction a introduit depuis plusieurs années, dans la structure éducative du Centre scolaire un poste de « **Conseiller à la vie scolaire** ». Il est mandaté pour:

- mettre en place des processus de médiation, de communication et de recherches de solutions aux problèmes d'élèves,
- être le médiateur interne en cas de situations de conflits impliquant des élèves,
- être l'interlocuteur privilégié de l'école avec les intervenants extérieurs à propos de problèmes d'élèves en difficulté,
- être, avec le préfet d'éducation, le conseiller de la Direction en matière socio-éducative dans l'école.

L'essentiel de sa mission consiste à détecter et à prévenir les mécanismes d'absentéisme, de décrochage et de violence.

Cellule absentéisme

Depuis quelques années, le conseiller à la vie scolaire coordonne, en collaboration avec le service social, la **Cellule absentéisme**. Sa mission principale est de réduire l'absentéisme par la prise en charge d'élèves et par une meilleure compréhension du phénomène au sein de notre institution. Concrètement, suite à une interpellation d'un éducateur ou d'un professeur, nous mettons en place un système de parrainage des élèves via des rencontres individuelles régulières menées, bénévolement, par des enseignants et des éducateurs formés à l'écoute en entretien d'aide. Si nécessaire, les élèves sont orientés vers des services spécialisés.

Sandrine LEQUEUE
Tél 081 72 90 18
mediationcvs@asty-moulin.be

Autres services d'aide à l'élève

JANNE Catherine	Service Social ITN	081 72 90 32
PMS	Rue du Lombard 24–5000 Namur	081 22 34 71
PMS	Implantation ITN	081 72 90 16
	Implantation Collège St Servais	081 72 90 05
	Implantation Bastin	081 72 90 69



CENTRE ASTY MOULIN

DIAS

Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire

Le service social :

Assistante sociale : Catherine Janne
081/72.90.32
service.social@asty-moulin.be
Permanences : tous les jours sauf mercredi après-midi
De préférence sur rendez-vous



Missions :

- Bien-être des jeunes, vécu des familles
- Informations sociales (CPAS, allocations, job d'étudiant, documents de séjour, ...)
- Prêt de matériel scolaire (calculatrice, tenue de chantier, ...)
- Gestion des aides financières
- Suivi des élèves mineurs et majeurs en autonomie: organisation de séances d'information et suivis individuels (logement, budget, ...)
- Accueil et intégration des élèves inscrits après le 15 octobre
- Accompagnement des élèves en décrochage scolaire
- Collaboration avec l'école des devoirs (ADAS)
- Organisation du Conseil des Elèves (CDE) avec une équipe de professeurs.

Le service de médiation :

Médiatrice : Sandrine Lequeue
081/72.90.18
mediationcvs@asty-moulin.be
Permanences : mardi-jeudi-vendredi



Missions :

- Gestion des difficultés relationnelles
- Gestion des contrats de discipline
- Accompagnement de projets Bien-être à l'école
- Accompagnement du parrainage du premier degré du Collège
- Accompagnement de l'équipe éducative en collaboration avec le conseiller d'éducation

Le Centre Psycho-Médico-Social (PMS) :

Contacts : ITN 081/72.90.16 pms-itn@asty-moulin.be
BASTIN 081/72.90.69. pms-bastin@asty-moulin.be
COLLEGE 081/72.90.05. pms-css@asty-moulin.be
Ligne centrale du CPMS: 081/22.34.71.

Missions :

- Bien-être des jeunes
- Relais parents/école
- Vécu des familles
- Gestion des difficultés relationnelles
- Décrochage scolaire
- Orientation scolaire des élèves
- Décrochage scolaire
- Animations à l'éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective





CENTRE ASTY MOULIN

DIAS

Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire

La cellule PASS : Prévention des assuétudes

Coordinatrice : Catherine Janne ainsi qu'une équipe de professeurs
081/72.90.32
service.social@asty-moulin.be
Permanences : tous les jours sauf mercredi après-midi
De préférence sur rendez-vous



Missions :

- Prévenir tous les types de dépendances en organisant, par exemple, des animations avec des partenaires extérieurs (Alcool, drogues, technologies, tabac, jeux en réseau...);
- Rencontrer (en suivi individuel) les élèves qui ont des difficultés dans la gestion de leur consommation;
- Orienter vers des personnes partenaires ou services extérieurs si nécessaire

La cellule harcèlement :

Coordinatrice : Sandrine Lequeue
081/72.90.18.
harcelement@asty-moulin.be



Cellule Harcèlement du Centre Asty-Moulin



Missions : Intégration, bien-être, respect, tolérance, accueil

- Prévenir les situations de harcèlement en organisant des animations et des séances d'information;
- Ouvrir un espace de dialogue pour les élèves témoins ou victimes de harcèlement;
- Prise en charge des situations avérées de harcèlement en collaboration avec l'équipe éducative et la direction.





CENTRE ASTY MOULIN

ADAS

Aide aux Devoirs et Animations de Saint Servais

Aide aux Devoirs et Animations de Saint-Servais

rue Asty Moulin 19 - NAMUR

☎ 081 73 21 50

Email : adas.edd@gmail.com



Pour aider les élèves qui abordent l'enseignement secondaire, notamment les jeunes de milieux moins favorisés, l'asbl. A.D.A.S. organise une ...

École de devoirs

Elle est ouverte aux élèves du Centre scolaire Asty-Moulin, de Namur et des environs (rue Asty Moulin, 19 à 5000 NAMUR). Cette école a été créée en janvier 1987 pour aider les enfants issus de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire à remédier à des diverses difficultés dans certains cours, à récupérer un retard dû à une inscription tardive, un changement de classe, une maladie prolongée.

Concrètement, qu'y fait-on ?

- ❖ Apporter une aide pour les devoirs, les leçons.
- ❖ Des activités socioculturelles.
- ❖ Donner des conseils pour appliquer une méthode de travail efficace: comment étudier, comment planifier le travail, comment utiliser le journal de classe, comment revoir par écrit. Il ne s'agit donc pas d'une étude surveillée ou dirigée mais d'un apprentissage progressif, d'une méthode de travail. En deux mots, l'objectif est de devenir **autonome** et **responsable**.
- ❖ Activités durant les vacances scolaires: stage sportif, artistiques

Quand est-elle organisée pour les élèves du Centre Asty-Moulin ?

PRIMAIRE

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi: de 15h30 à 17h00.
- Mercredi: de 13h00 à 16h30

SECONDAIRE

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: de 13h30 à 17h55.

Qui s'en occupe?

L'équipe pluridisciplinaire (1 coordonnateur, professeurs de cours scientifiques, de français, langues, des éducateurs et des formateurs) de l'ADAS est composée de 4 permanents, de bénévoles et de stagiaires en cours de formation.



CENTRE ASTY MOULIN

ADAS

Aide aux Devoirs et Animations de Saint Servais

Conditions financières

L'association ne reçoit pas assez de subsides. Pour l'aider dans ses frais (assurances, location, frais de déplacement, matériel, etc ...), nous demandons aux élèves de verser une participation de 25,00 € par an (avec réduction pour les familles).

Une question d'argent ne peut cependant empêcher un étudiant de fréquenter l'École de Devoirs. S'il y a un problème financier, vous pouvez contacter le service social de l'ADAS ou du Centre Asty-Moulin.

Parallèlement à l'École de Devoirs, l'asbl ADAS organise...

Une École d'alphabétisation et parcours d'intégration

Cette école est ouverte aux étudiants étrangers (notamment immigrés, réfugiés, primo-arrivants) pour l'apprentissage de la langue française. Cet apprentissage est adapté au niveau de chacun.

Les cours se donnent le mercredi matin et le vendredi matin à l'ADAS ou suivant un horaire établi en fonction des disponibilités du jeune.

Des Activités d'animations socioculturelles

Le mercredi après-midi, des activités sont organisées pour les enfants du primaire de l'ADAS.

Ponctuellement, l'ADAS organise aussi des sorties culturelles et un camp durant les vacances d'été.

Renseignements - Tél 081 73 21 50	
PARMENTIER Alain	ADAS Responsable
HENDRICKX Cédric	Coordonnateur

Certains frais scolaires légalement admis sont réclamés aux parents ou responsable(s) lors de la demande d'inscription. Ils permettent d'assurer un encadrement pédagogique, éducatif et social plus important que le minimum requis, en veillant à la sécurité optimale des élèves.

Contribution demandée pour le matériel didactique et pédagogique

Manuels scolaires et outillage

L'achat par les parents des manuels scolaires et des outils nécessaires en laboratoires et ateliers représenterait un montant fort élevé pour beaucoup de familles. Dès lors, l'Amicale des Professeurs assure un service de prêt de ces livres et de certains outils dont le renouvellement est assuré par une location réclamée aux parents.

De plus, du matériel individuel est à disposition des élèves dans les laboratoires, ateliers et salles de sports. Il est géré par les responsables de laboratoire, les chefs d'atelier et les professeurs d'éducation physique.

Une garantie couvrant les livres et outils est facturée aux parents des nouveaux élèves. Pour les anciens élèves, la garantie payée l'année précédente est automatiquement reportée pour l'année en cours. Cette garantie est remboursée si l'étudiant(e) quitte l'école après avoir restitué les manuels et outils en bon état et lorsque toutes les factures ont été réglées.



Les photocopies

La diversification et la spécificité de certains cours et l'évolution constante des méthodes pédagogiques ne permettent pas toujours de trouver le manuel qui convient.

De ce fait, certains professeurs sont obligés de rédiger leurs cours eux-mêmes, de les modifier chaque année parfois et de les présenter aux élèves sous forme de photocopies. Certains manuels doivent aussi être complétés par des feuilles d'explications supplémentaires et/ou des exercices.

De plus, un arrêté royal du 30 octobre 1997 (Moniteur belge du 7 novembre 1997) impose que soient payés par les utilisateurs les droits d'auteur afférents aux photocopies d'œuvres protégées.



Frais d'assurance

Dans le souci d'apporter le maximum de protection à nos élèves et à nos professeurs, notre Centre a souscrit une police "Responsabilité civile - Exploitation". Cette assurance couvre la responsabilité civile de l'établissement ainsi que celle des professeurs et des étudiants dans le cadre des activités scolaires. Les garanties de cette assurance sont :

En cas de décès :	6.197,34 euros
En cas d'incapacité temporaire :	12.394,68 euros
Frais de traitement :	2.478,94 euros
Frais et prothèses dentaires jusqu'à :	1.239,47 euros

Cependant, certains d'entre vous peuvent juger cette couverture insuffisante (notamment pour les élèves qui travaillent sur des machines dangereuses, ...) et estimer devoir prendre un complément d'assurance contre les accidents corporels. Le Centre a négocié une assurance complémentaire annuelle.

Cette assurance est tout à fait facultative et n'est valable que pour l'année scolaire en cours et ne couvre pas les dégâts matériels (ex. les bris de lunettes, ...).

Si vous désirez augmenter la couverture de base, vous ne manquerez pas de souscrire à cette assurance, dont nous vous proposons différentes formules ci-après et effectuer le paiement avant le 15 décembre pour que cette souscription soit prise en compte.

Nr de compte : BE23 7320 2636 8691

*Renseignements à retranscrire dans la "Communication" de votre virement
« NOM Prénom de l'élève - Assurance complémentaire »*

Tableau de garanties et de primes annuelles de l'assurance complémentaire : formules A et B

Types de garanties	A	B
Incapacité permanente	37.184 €	49.578 €
Frais médicaux	2.478 €	2.478 €
Prime annuelle TTC, par élève	6,53€	9,78 €

REDUCTIONS DES FRAIS SCOLAIRES

Il est possible, dans certains cas précis, d'obtenir des réductions sur les frais scolaires et sur les frais d'internat. Une demande doit être adressée au SERVICE SOCIAL, auprès de Madame JANNE (081.72.90.32) et un dossier spécifique doit être remis. La Commission Sociale du Centre analysera alors les différentes demandes.

ETALEMENT DES FRAIS SCOLAIRES

Un étalement des frais scolaires peut être demandé au secrétariat des élèves auprès de Madame BELOT (081.72.90.92 ou sec.eleves@asty-moulin.be)

Détail des frais de base année scolaire 2021-21

Location des livres, des outils individuels et de certains équipements de protection individuel Fourniture des photocopies et droits d'auteur	115€
Participation aux frais d'activités sportives extérieures à l'école	15€
Total (pour les ANCIENS qui se réinscrivent)	130€
Caution pour la location des livres et outils	50€
Total (pour les NOUVEAUX qui s'inscrivent)	180€



Frais d'activités sportives extérieures à l'école

Les élèves du Centre auront également des activités sportives à l'extérieur de l'école en cours d'année (natation, escalade, squash, ...). Ces frais supplémentaires sont inclus dans les factures.

Veillez noter ce qui suit :

- ☑ L'inscription ou la réinscription sera effective à partir du moment où la 1^{ère} facture de frais scolaires aura été payée dans son intégralité.
- ☑ Tous les paiements se feront exclusivement par virement bancaire dès réception de la facture.

Étalement des factures de frais scolaires :

- ◇ 1^{ère} facture (septembre) : 70 € (+50 € de caution pour les nouveaux élèves)
- ◇ 2^{ème} facture (janvier) : 40 €
- ◇ 3^{ème} facture (avril) : 20 €

Afin de sensibiliser les étudiants à l'esprit de solidarité ainsi que dans un souci d'uniformisation, les frais scolaires sont répartis sur tous les élèves du Centre scolaire Asty Moulin, quel que soit le secteur ou l'année

Le coût global comprend entre autres : la location des livres et des outils, la fourniture des photocopies, les droits d'auteur, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves. Ceci nous permet de globaliser toutes les dépenses et d'éviter les échanges d'argent liquide entre l'élève et ses professeurs.

En plus de ces frais scolaires, nous demandons aux nouveaux élèves de fournir une GARANTIE de 50€ pour les livres et outils prêtés.

En fin d'année, cette caution est automatiquement reportée pour l'année suivante si l'étudiant(e) poursuit sa scolarité dans notre Centre. S'il quitte l'école après avoir restitué les manuels et outils en bon état et pour autant que toutes les factures aient été réglées, cette garantie est reversée aux parents dans son intégralité sur le compte bancaire qui a versé cette caution. Dans le cas contraire, un décompte leur sera adressé.

Autres frais à prévoir

Carte étudiant

Une carte d'étudiant est distribuée aux élèves en début d'année scolaire, pour autant que nous ayons une photo récente.

En cas de perte de celle-ci, l'élève pourra recevoir une nouvelle carte en s'adressant au Secrétariat des Elèves moyennant le paiement préalable d'une somme de 5 €.

Activités culturelles

- Dans le cadre de leurs cours, une participation financière à des activités théâtrales, au cinéma, ... sera demandée. Une facture détaillée pour ces activités vous sera envoyée en début d'année scolaire.

Cours d'éducation physique

- Journées sportives (1^{er} et 2^{ème} degrés), de 5 à 30 €, en fonction du choix des activités.

1^{er} degré :

- Classes vertes : séjour pédagogique de 4 jours : +/- 180 € pour les élèves du Collège St Servais
- Classes vertes : séjour pédagogique de 3 jours : +/- 120 € pour les élèves du Bastin

3^{ème} Transition Technique

- Séjour linguistique : 3 jours +/- 300 €

3^{ème} Qualification Technique

- Séjour à Paris ou Alsace : 3 jours +/- 340 €

Secteur Social

- Dans l'option « techniques sociales et d'animation » 2^{ème} degré sont organisés en alternance une année sur deux:
 - ◊ Un stage (+/- 150 €) OU un voyage culturel (+/- 200 €).
- Dans l'option « Animateur/animateur » sont organisés :
 - ◊ En 5^{ème} année : stage d'animation résidentiel d'une semaine +/- 300 €
 - ◊ En 6^{ème} année : stage d'animation sportive de 3 jours +/- 200 € et voyage à Paris +/- 40,00 €

7^{ème} Assistant aux métiers de la Prévention et de la Sécurité

Dans cette option, un certain nombre de frais sont inhérents à cette formation. Il faut prévoir, en plus des frais d'inscription un **budget de +/- 600,00 €** qui couvrent les divers examens au **SELOR**, les **déplacements** au Standard de Liège (pour la formation de steward), l'**équipement individuel** pour les cours de techniques physiques d'esquive, les **visites** spécifiques aux différents secteurs, des formations extérieures et un **uniforme** (pantalons, chemise, sweat et veste).

Des acomptes seront demandés tout au long de l'année pour le **Selor**, le stage de 3 jours en esquive et certains transports. Une régularisation se fera en octobre de l'année suivante.

Secteur Sportif

- Football : Frais d'utilisation des infrastructures (terrains, éclairage, chauffage, sanitaire) du club de l'Arquet : 360€/an

Autres frais individuels

- Une calculatrice graphique pour tous les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années suivant un cours de mathématique de 4 heures au moins par semaine. Afin que tous les élèves concernés disposent du même matériel, un modèle particulier est à acheter. Les professeurs fourniront les renseignements utiles à la rentrée. L'emploi de cette machine est nécessaire dans les programmes scolaires.

Casiers de rangement individuels

Un certain nombre de casiers individuels de rangement sont mis à la disposition des étudiants. Une location annuelle de 15 € et une caution de 10 € pour la clef sont réclamées lors de la réservation pour ceux qui souhaitent profiter de ce service.

Ce service fait l'objet d'une facturation. Renseignements auprès de M. PORCHET, Conseiller d'éducation conseiller.education@asty-moulin.be



CENTRE ASTY MOULIN

Organisation de la rentrée

Jeudi 2 septembre 2021

À 8h20	Rentrée des élèves du 1er degré
À 9h	Remise des travaux de vacances
À 10h	Rentrée des nouveaux élèves de classe-passerelle DASPA (groupe 1)
À 14h30	Rentrée pour TOUS les élèves de 7^{ème} année «Assistant aux métiers de la Prévention et de la Sécurité» (7TQ APS) sur l'implantation du Collège Saint-Servais

Vendredi 3 septembre 2021

À 8h20	<ul style="list-style-type: none">• Élèves de 1^{ère} commune et 1^{ère} différenciée : Activités ludiques et sportives
À 9h15	<ul style="list-style-type: none">• Rentrée pour tous les nouveaux élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés : Accueil et visite de l'école, y compris les élèves en article 49 au CEFA• Rentrée des anciens élèves de classe-passerelle DASPA (groupe 2)
À 10h20	Rentrée pour TOUS LES ELEVES
	Pour les autres élèves : jour de cours effectif
L'accueil des élèves aura lieu sur la cour de récréation, par les titulaires de classe, les professeurs et les directeurs.	
Rentrées suivant les options sur une des trois implantations	
	⇒ Rue Bastin, 59 à 5000 Namur
	⇒ Chaussée de Waterloo, 52 à 5002 Saint-Servais
	⇒ Rue Asty-Moulin, 60 à 5000 Namur

Lundi 6 septembre 2021

Horaire normal pour tous les élèves selon l'horaire remis

À 8h20	Élèves de 2 ^{ème} commune, 2 ^{ème} supplémentaire et 2 ^{ème} différenciée : Activités ludiques et sportives
--------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mardi 7 et mercredi 8 septembre 2021

	Découverte des ateliers pour les élèves de 3P et 3TQ sous la guidance d'élèves du 3 ^{ème} degré
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------



CENTRE ASTY MOULIN

Horaire d'une journée

Horaire général des cours valable tous les jours de la semaine, y compris les lundis et les lendemains de congé .

	ITN Rue de la Pépinière	Collège Chée Waterloo + Site Bastin rue Bastin
1 ^{ère} heure	08h25	08h15
2 ^{ème} heure	09h15	09h05
Recréation	10h05	09h55
3 ^{ème} heure	10h20	10h10
4 ^{ème} heure	11h10	11h00
1 ^{er} dîner ou 5 ^{ème} heure	12h00	11h50
2 ^{ème} dîner ou 6 ^{ème} heure	12h50	12h40
7 ^{ème} heure	13h40	13h30
Pause	14h30	14h20
8 ^{ème} heure	14h40	14h30
9 ^{ème} heure	15h30	15h20

Études pour les élèves externes

- de 7h30 à 8h20 : au réfectoire de l'externat à l'ITN.

- de 7h45 à 8h15 et de 16h15 à 17h00 au Collège Saint-Servais

École des Devoirs

voir page 15

Diverses possibilités de restauration

- ❑ Pour ceux qui viennent avec leurs tartines et boissons... le repas se prend au réfectoire de l'externat. Boissons, potage, portions de frites et sandwiches, dagoberts et hamburgers peuvent être achetés dans ce réfectoire.
- ❑ Pour ceux qui souhaitent prendre un repas complet... Ces repas sont servis uniquement au réfectoire de l'internat (rue de la Pépinière) et comprennent toujours: potage, pommes de terre, purée ou frites, légumes, viande, boisson et dessert.

Coupon pour	1 dîner	6,00€
Carte de	10 dîners	50,00€
Carte de	20 dîners	95,00€
Carte de	10 potages	5,00€

Les cartes sont valables pour toute l'année scolaire et sont en vente au réfectoire de l'internat .

Pour ceux qui souhaitent prendre leur repas en ville.

Dans certains cas précis, des cartes de sortie peuvent être accordées, à la demande des parents si l'étudiant est inscrit en 5^{ème}, 6^{ème} ou 7^{ème} année.



En dehors de ces cas précis, les étudiants ne peuvent pas quitter l'école durant le temps de midi



CENTRE ASTY MOULIN

Les possibilités d'études

PREMIER DEGRE (1^{ère} et 2^{ème})

1C	2C	Année commune	Néerl.	Anglais
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bois-Construction		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Electricité-Mécanique		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Economie - Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sciences - Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sport - Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2S	Année complémentaire	Néerl.	Anglais
<input type="checkbox"/>	Bois-Construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Electricité-Mécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Economie - Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Sciences - Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Sport - Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

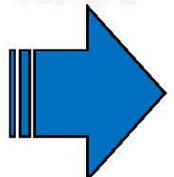
1D	2D	Différenciée	Anglais
<input type="checkbox"/>		Electricité-Mécanique - Bois-Construction	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Bois-Construction	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Electricité-Mécanique	<input type="checkbox"/>

DEUXIEME DEGRE

3ème	4ème	Transition Technique	Néerl.	Anglais
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sciences appliquées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sport-Etudes (football)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3ème	4ème	Qualification Technique	Néerl.	Anglais
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Electromécanique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Electromécanique : Réorientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Industrie du bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		Mécanique automobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Techniques sciences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Techniques sociales d'animation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Voir CPU



Voir CPU

3ème	3 ^{ème} Professionnelle suivie de 4 ^{ème} CPU	Néerl.	Anglais	
<input type="checkbox"/>	Bois		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Construction : gros œuvre		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Electricité		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Equipement du bâtiment		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Mécanique polyvalente: garage		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Polyvalente (construction, menuiserie, électricité)		<input type="checkbox"/>	
3ème	4ème	Professionnelle	Néerl.	Anglais
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boulangerie-Pâtisserie		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mécanique polyvalente: soudage		<input type="checkbox"/>

Nouveau en 2021

TROISIEME DEGRE (5^{ème} et 6^{ème})

5 ^{ème}	6 ^{ème}	Transition Technique	Néerl.	Anglais	Math. 4h	Math. 6h
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sciences appliquées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sport-Etudes (football)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

5 ^{ème}	6 ^{ème}	Qualification Technique	Néerl.	Anglais	Math. 2h	Math. 4h
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Animateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Assistant pharmaceutico-technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Electricien automatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mécanicien automatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Techn. équipements thermiques (chauffage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Technicien chimiste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Technicien commercial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Technicien des industries du bois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Technicien en comptabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Techn. en construction et travaux publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Technicien en informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

5 ^{ème}	6 ^{ème}	Professionnelle
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boulangier-Pâtissier
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carrossier
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Métallier soudeur

TROISIEME DEGRE (7^{ème})

7 ^{ème}	Qualification Technique
<input type="checkbox"/>	Assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité
<input type="checkbox"/>	Complément en officine hospitalière
<input type="checkbox"/>	Technicien des constructions en bois
<input type="checkbox"/>	Technicien spécialisé en métré et devis
<input type="checkbox"/>	Technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels

Nouveau en 2021

7 ^{ème}	Professionnelle
<input type="checkbox"/>	Carrossier spécialisé
<input type="checkbox"/>	Chocolatier-confiseur-glacier
<input type="checkbox"/>	Complément en agencement d'intérieur
<input type="checkbox"/>	Complément en électricité de l'automobile
<input type="checkbox"/>	Complément en maintenance d'équipements techniques
<input type="checkbox"/>	Complément en soudage sur tôles et sur tubes
<input type="checkbox"/>	Installateur en chauffage central
<input type="checkbox"/>	Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment

FORMATION CPU

4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	Qualification Technique	Néerl.	Anglais
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Artisan Boulanger-Pâtissier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mécanicien polyvalent automobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Professionnelle	Néerl.	Anglais
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Couvreur-Etancheur		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installateur Electricien		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maçon		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mécanicien d'entretien automobile		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ménisier d'intérieur et d'extérieur		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monteur en sanitaire et en chauffage		<input type="checkbox"/>

Langue moderne uniquement en 4^{ème} Professionnelle



7 ^{ème}	Qualification Technique
<input type="checkbox"/>	Constructeur-monteur en bâtiment structure bois
<input type="checkbox"/>	Technicien en maintenance et diagnostic automobile

Nouveau en 2021

Parcours scolaires

Le Premier Degré

	⇒#	1	2
Premier degré commun (si CEB)			
Premier degré différenciée (sans CEB)			
La Deuxième Année supplémentaire (2S)			

Le secteur Économique – Commercial

<u>Humanités techniques de Qualification</u>	⇒	3	4	5	6
Gestion				#	
Technicien en comptabilité		#			
Technicien commercial		#			

Le secteur Service aux personnes

<u>Humanités Techniques de transition</u>	⇒	3	4	5	6	
Sport-études (Football)						
<u>Humanités techniques de Qualification</u>	⇒	3	4	5	6	7
Techniques sociales et d'animation				#	#	
Animateur		#				
Assistant aux métiers de la sécurité et de la prévention						

Le secteur Informatique

<u>Humanités Techniques de transition</u>	⇒	3	4	5	6
Informatique					
<u>Humanités techniques de Qualification</u>	⇒	3	4	5	6
Technicien en informatique					

Le secteur Sciences

<u>Humanités Techniques de transition</u>	⇒	3	4	5	6	
Sciences appliquées						
<u>Humanités techniques de Qualification</u>	⇒	3	4	5	6	7
Techniques Sciences				#		
Technicien chimiste						
Assistant pharmaceutico-technique						
Complément en officine hospitalière (TQ)						

3^{ème} Polyvalente

Humanités professionnelles



3

Polyvalente (construction, menuiserie, électricité) **nouveau en 2021**

Le secteur Construction

Humanités techniques de Qualification



3

4

5

6

7

Technicien en construction et Travaux publics

#

+ Technicien des constructions en bois (TQ)

+ Technicien spécialisé en métré et devis (TQ) **nouveau en 2021**

+ Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment (P)

+ Constructeur-monteur en bâtiment structure bois (P ou alternance) ★

CPU

Technicien des Industries du bois

#

+ Technicien des constructions en bois (TQ)

+ Technicien spécialisé en métré et devis (TQ) **nouveau en 2021**

+ Complément en agencement d'intérieur (P)

#

+ Constructeur-monteur en bâtiment structure bois (P ou alternance) ★

CPU

Technicien en équipements thermiques

+ Installateur en chauffage central (P)

+ Complément en maintenance d'équipements techniques (P)

#

#

#

Humanités professionnelles



3

4

5

6

7

Maçon ★

CPU

CPU

CPU

#

+Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment (P)

#

#

+ Constructeur-monteur en bâtiment structure bois (P ou alternance) ★

CPU

Menuisier d'intérieur et d'extérieur ★

CPU

CPU

CPU

#

+ Complément en agencement d'intérieur (P)

#

+ Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment (P)

+ Constructeur-monteur en bâtiment structure bois (P ou alternance) ★

CPU

Équipement du bâtiment

#

Couvreur-étancheur (CPU en 3 ans) ★

CPU

CPU

CPU

+ Constructeur-monteur en bâtiment structure bois (P ou alternance) ★

CPU

Monteur en sanitaire et chauffage ★

CPU

CPU

CPU

#

+ Installateur en chauffage central (P)

Le secteur Électricité - Électronique

<i>Humanités techniques de Qualification</i>	⇒	3	4	5	6	7
Electromécanique et 4 ^{ème} année de Réorientation				#	#	#
Électricien automatique						#
+ Technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels (TQ)						
+ Complément en maintenance d'équipements techniques (P)		#	#	#		
+ Complément en électricité de l'automobile (P)		#	#	#		

<i>Humanités professionnelles</i>	⇒	3	4	5	6	7
Électricité			#	#	#	#
Installateur électricien ★		#	CPU	CPU	CPU	#
+ Complément en maintenance d'équipements techniques (P)		#	#	#		

Le secteur Électromécanique - Mécanique générale - Soudage

<i>Humanités techniques de Qualification</i>	⇒	3	4	5	6	7
Électromécanique				#	#	#
4 ^{ème} année de Réorientation						
Mécanicien automatique						#
+ Technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels (TQ)						
+ Complément en maintenance d'équipements techniques (P)		#				

<i>Humanités professionnelles</i>		3	4	5	6	7
Mécanique polyvalente orientation soudage				#	#	#
Métallier soudeur						
+ Complément en soudage sur tôles et sur tubes (P)						

Le secteur Boulangerie-Pâtisserie

<i>Humanités techniques de Qualification</i>	⇒	3	4	5	6
Artisan boulanger-pâtissier ★			CPU	CPU	CPU

<i>Humanités professionnelles</i>	⇒	3	4	5	6	7
Boulangier-Pâtissier						
Chocolatier-Confiseur-Glacier		#	#	#	#	

Le secteur Mécanique de Garage-Carosserie

<u>Humanités techniques de Qualification</u>	⇒	3	4	5	6	7
Electromécanique				#		
4 ^{ème} année de Réorientation		#				
Mécanique automobile						#
Mécanicien polyvalent automobile ★		#	CPU	CPU	CPU	
+ Technicien en maintenance et diagnostic automobile (TQ)						
+ Complément en électricité de l'automobile (P)						

<u>Humanités professionnelles</u>	⇒	3	4	5	6	7
Mécanique polyvalente orientation garage				#	#	#
Carrossier						
+ Carrossier spécialisé (P)						
Mécanicien d'entretien automobile ★			CPU	CPU	CPU	
+ Complément en électricité de l'automobile (P)						

Quand un élève souhaite changer d'option ou d'école avant la fin de l'année

- Les demandes de changement d'option ou d'école se font sur un formulaire spécial que les parents signeront et présenteront au directeur pédagogique de la section. Ces formulaires sont disponibles au secrétariat des élèves.
- L'élève est tenu avant tout changement de classe ou d'école de remettre ses livres et outils à l'Amicale des Professeurs.
- Après accord du directeur, de l'éducateur, de l'assistante sociale et de l'Amicale, l'élève se présentera au secrétariat des élèves pour y recevoir soit une autorisation d'entrée dans sa nouvelle classe, soit les informations utiles s'il change d'école.



★ Il y aura un **CONSEIL D'ADMISSION**
pour les élèves s'inscrivant en 5^{ème} CPU
sans avoir suivi la 4^{ème} CPU



CENTRE ASTY MOULIN

Aménagements raisonnables : donner les mêmes chances à chacun

Apprendre est un droit pour tous.

Notre école considère que chaque élève doit pouvoir être accompagné de telle sorte que ses difficultés ne constituent pas un obstacle à ce droit fondamental. Nous reconnaissons donc que certains jeunes ont des besoins spécifiques et qu'il est légitime que l'école en tienne compte. Nous formons nos professeurs pour qu'ils puissent développer des outils pédagogiques adaptés et qu'ils puissent également reconnaître en l'élève, les multiples ressources qui le définissent tout autant.

L'école inclusive commence ici, en cherchant ensemble des solutions pour favoriser l'égalité des chances ainsi qu'en collaborant pour rendre la formation accessible et profitable au plus grand nombre.

Comment introduire votre demande ?

Cette demande doit se faire sur la base d'un **diagnostic établi par un spécialiste** du domaine médical, paramédical ou psycho-médical. Le Centre PMS peut être contacté pour vous orienter vers un spécialiste (Centre PMS libre de Namur 2, Rue du Lombard 24, 5000 NAMUR, 081/22.34.71). Ce diagnostic doit toutefois **dater de moins d'un an** par rapport à la date d'introduction de la première demande. Au plus tôt la demande est déposée, au plus vite le suivi peut être organisé. La demande peut se faire dès l'inscription si vous disposez déjà des documents nécessaires. Dès lors, une partie des informations pourra déjà être transmise à l'équipe pédagogique et éducative en charge de l'élève.

Les deux documents nécessaires sont :

1. **Le formulaire** (à télécharger sur le site www.asty-moulin.be). Nous vous invitons à le remplir le plus précisément possible. Dans l'idéal, complétez-le avec l'aide du professionnel ayant établi le diagnostic sur la base duquel vous introduisez votre demande.
2. **Les documents attestant le diagnostic** (exemples : bilan logopédique, bilan neuropsychologique, bilan pluridisciplinaire, etc.).

Le tout doit être **envoyé par mail à Madame Anne Belot** (sec.eleves@asty-moulin.be).

Dans un second temps, vous serez invités à une réunion de concertation afin d'établir un « Protocole d'aménagements raisonnables ». Celui-ci définira les modalités et les limites de ces aménagements en définissant concrètement ce qui relève de la responsabilité des uns et des autres.

Mise en application en classe

Ces aménagements sont transmis aux professeurs concernés. Ils seront évalués à chaque conseil de classe dans le but d'en vérifier la mise en œuvre effective mais aussi l'efficacité/la pertinence. Le protocole est donc susceptible d'évoluer selon ces évaluations et en concertation avec vous.

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour les épreuves externes organisées par la fédération Wallonie-Bruxelles (Epreuves du CEB, du CE1D ou du CESS), des questionnaires adaptés peuvent être demandés. Cette demande doit être introduite auprès de la direction au plus tard le 1^{er} mars de chaque année.

Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour favoriser la communication entre vous et l'équipe afin d'offrir l'accompagnement le plus adapté pour l'élève.



CENTRE ASTY MOULIN

DASPA : Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des étudiants Primo-Arrivants

Depuis 1998, une classe-passerelle existe au centre scolaire. Elle a pour objet principal l'apprentissage du français pour permettre aux élèves étrangers d'intégrer le plus rapidement possible le système scolaire, d'où son appellation « passerelle ».

Au centre, nous poursuivons essentiellement trois objectifs :

- ◇ de donner à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale en assurant une scolarisation de qualité,
- ◇ de favoriser l'apprentissage intensif de la langue française pour les élèves qui ne la maîtrisent pas,
- ◇ de remettre à niveau la formation des jeunes afin qu'ils puissent rapidement intégrer un cursus scolaire correspondant à leurs capacités.

Ainsi, nous accueillons des jeunes primo-arrivants, souvent sous le statut de réfugiés, mais nous sommes parfois appelés à aider tout élève ne maîtrisant pas suffisamment la langue. En 20 ans de pratique, notre équipe éducative a suivi de nombreuses formations, a mis au point un système d'accompagnement du jeune dans sa progression, teste régulièrement les compétences du jeune en vue d'une intégration vers une classe ordinaire de l'enseignement en Communauté Française. Une fois l'intégration réussie, l'élève suit sa scolarité comme n'importe quel jeune jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Depuis le décret DASPA, le jeune peut suivre une formation de 3 fois 6 mois au maximum. Les inscriptions peuvent se faire toute l'année.

Inscriptions des élèves de nationalité étrangère (hors CE)

- L'élève doit se munir de son permis de séjour

- Les élèves mineurs de nationalité étrangère (hors CE) sont invités à rencontrer Madame Catherine STRYPSTEIN le 27, 30 et 31 août pour une éventuelle inscription. En collaboration avec le Secrétariat, elle constituera le dossier scolaire.

Comme les autres années, les élèves majeurs de nationalité étrangère (hors CE), seront inscrits au Secrétariat des Élèves la dernière semaine du mois d'août. L'inscription ne sera officialisée qu'après un entretien avec ce service.

Attention : les étudiants hors CE qui deviennent majeurs avant le 1er septembre seront soumis au minerval (868 euros) alors qu'ils ne l'étaient pas avant d'atteindre leur majorité.

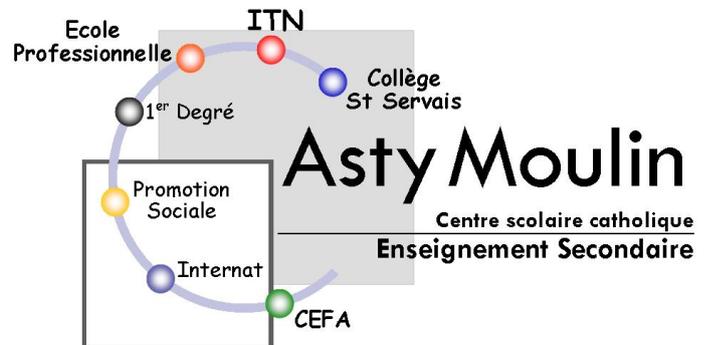
Les personnes ressources

Mme STRYPSTEIN Catherine, éducatrice Email : c.strypstein@asty-moulin.be	081 72 90 38
Secrétariat des élèves Mme HARDENNE Email: b.hardenne@asty-moulin.be	081 72 90 91



CENTRE ASTY MOULIN

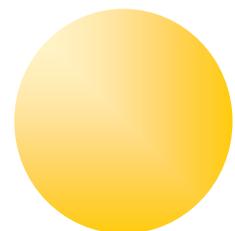
Conditions d'admission



Les conditions d'admission dans les différentes années sont fixées par l'Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire (29 juin 1984 et modifications ultérieures) et plus particulièrement pour le 1^{er} Degré suivant le Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire et les circulaires référentes.

Pour toute demande de changement d'option en cours d'année, l'élève doit au préalable venir au secrétariat des élèves et obtenir le document nécessaire. S'il est mineur, il faut également un courrier écrit de la part des parents/responsables légaux.

**Pour plus d'informations,
rendez-vous sur notre site internet:**



www.asty-moulin.be



CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 1^{ère} année

En Première année Commune (1C)

- × Tout élève titulaire du CEB, soit au terme de la 6^{ème} primaire, soit au terme de la 1^{ère} différenciée.

En Première année Différenciée (1D)

- × L'élève a suivi la 6^{ème} primaire mais n'a pas obtenu le Certificat d'Etudes de Base
- × L'élève âgé de 12 ans au moins au 31 décembre et qui n'a pas fréquenté la 6^{ème} primaire
- × L'élève âgé de 12 ans avant le 31 décembre et qui n'a aucune scolarité antérieure valorisable : une équivalence doit être demandée

Changement possible en cours d'année

1. De 1D vers 1C avant le 15 novembre

Possibilité de passage vers 1C si

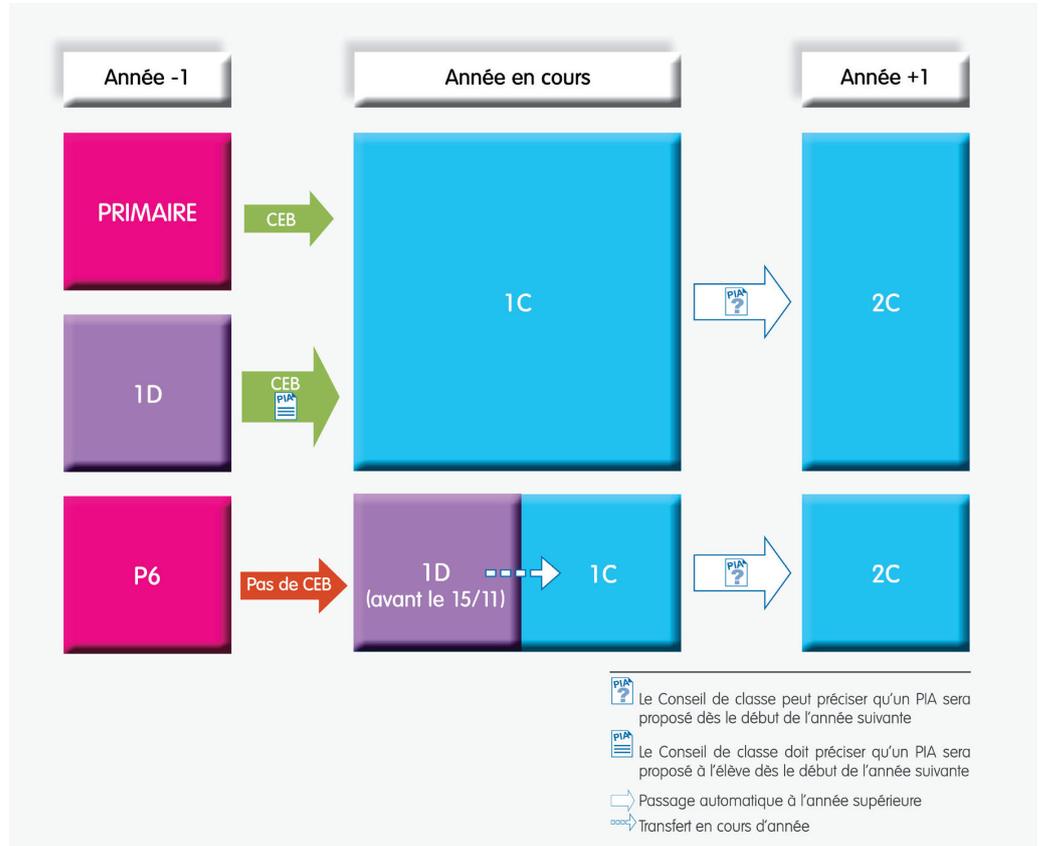
- × 6^{ème} primaire suivie
- × 12 ans au 31/12
- × Accord des parents
- × Accord favorable du conseil d'admission en 1^{ère} C



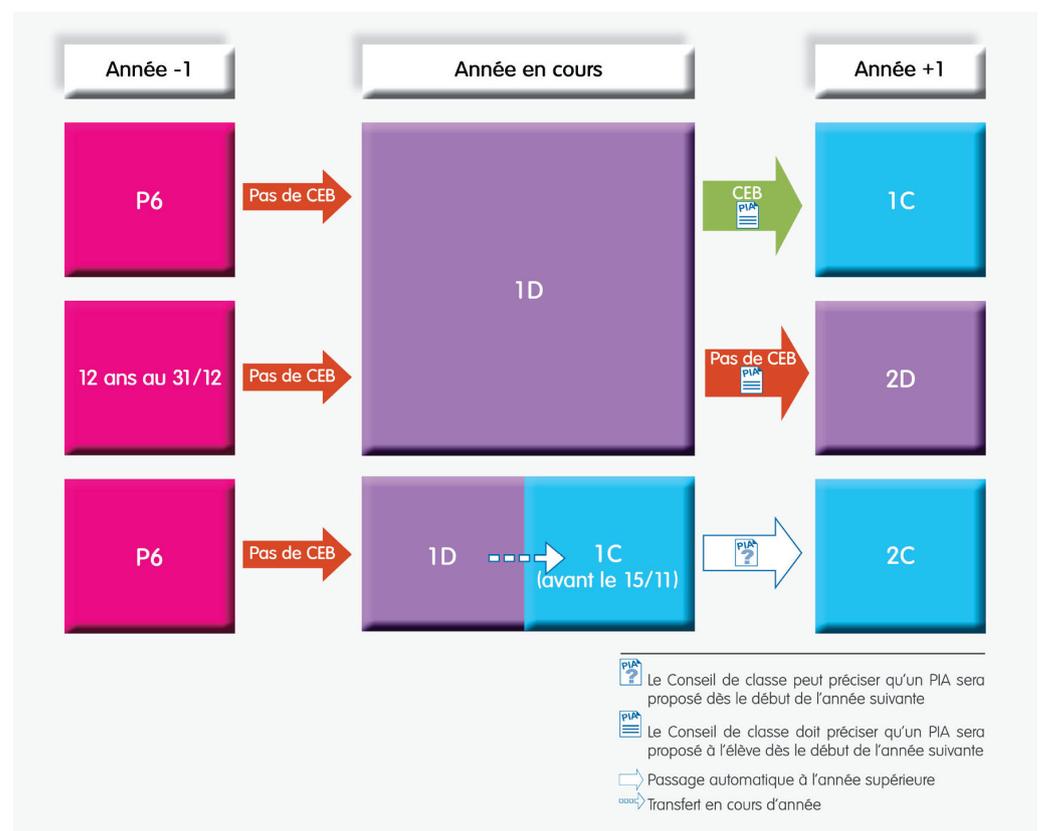
CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 1^{ère} année

Autrement dit ... pour la 1C



Autrement dit ... pour la 1D





CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 2^{ème} année

En Deuxième année Commune (2C)

- ✗ L'élève a suivi la 1^{ère} commune
- ✗ L'élève a suivi la 2^{ème} différenciée, possède le CEB et a moins de 16 ans au 31 décembre

En Deuxième année Différenciée (2D)

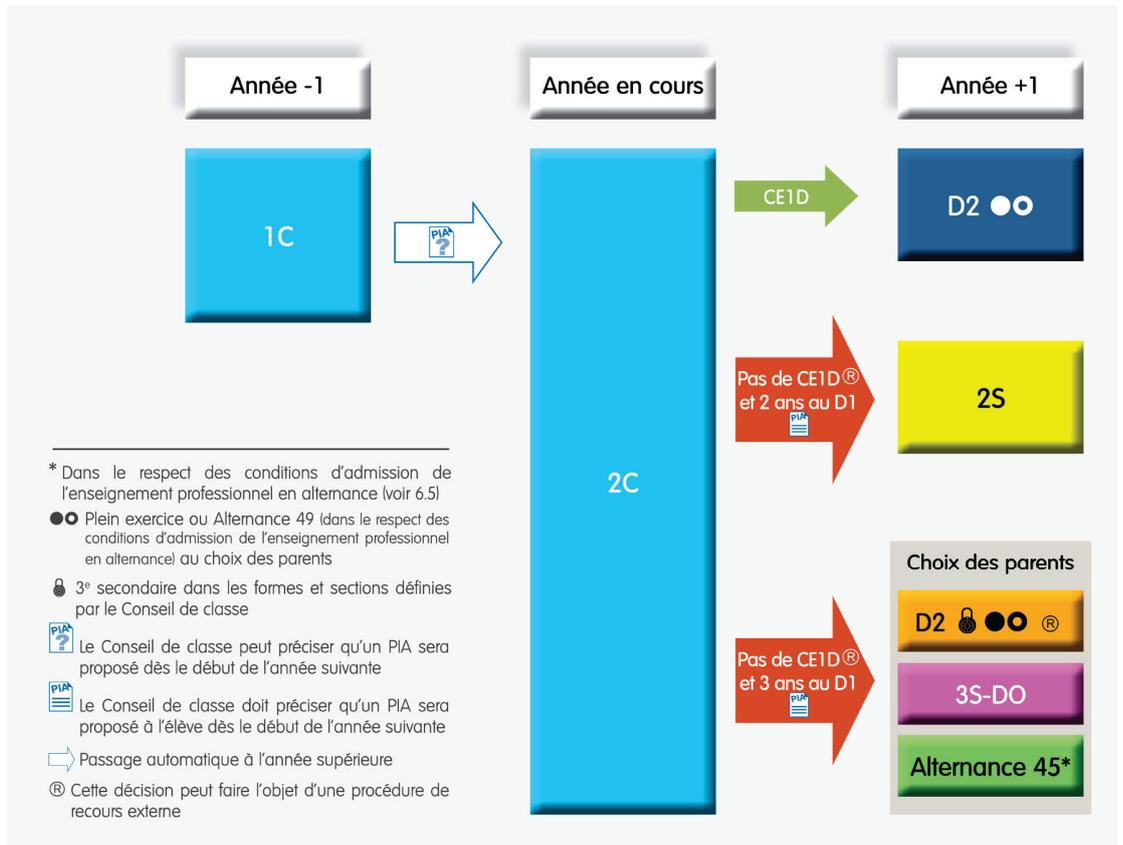
- ✗ L'élève qui a suivi la 1D et qui ne possède pas le CEB
- ✗ L'élève âgé de 14 ans avant le 31 décembre et qui n'a aucune scolarité antérieure valorisable : une équivalence doit être demandée



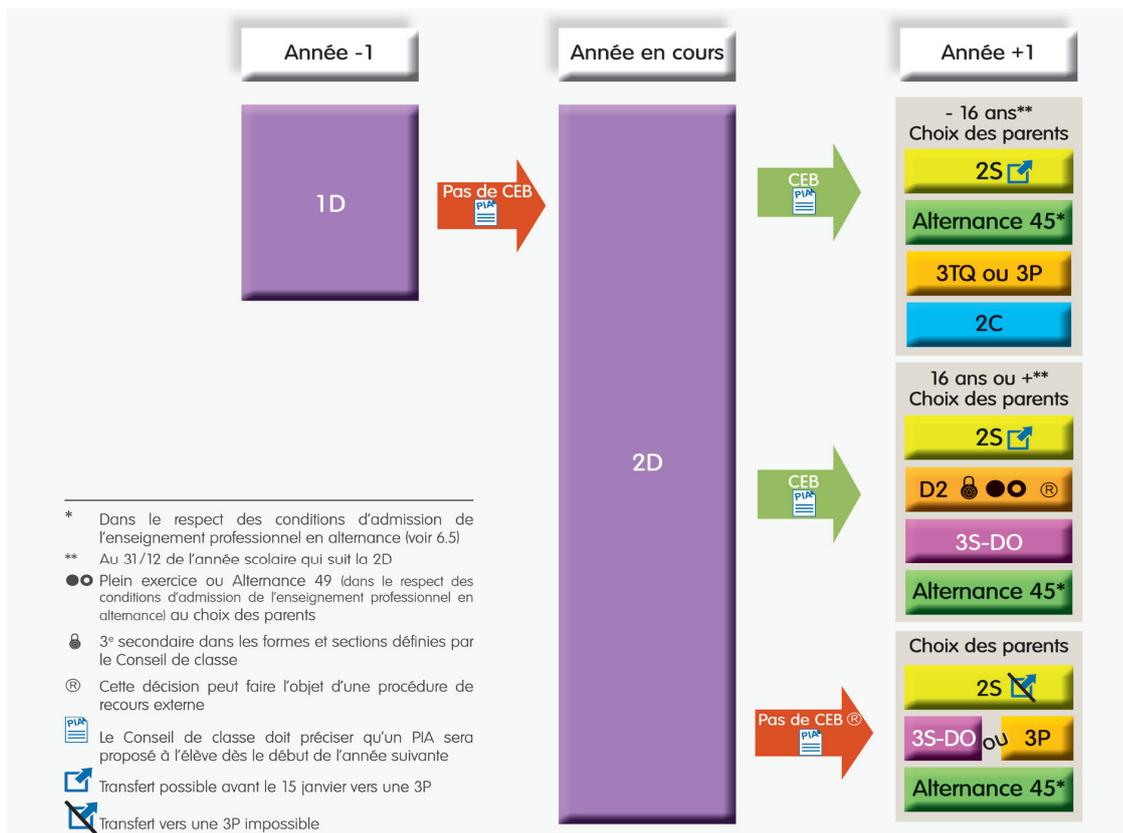
CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 2^{ème} année

Autrement dit ... pour la 2C



Autrement dit ... pour la 2D





CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 2^{ème} année supplémentaire

En Deuxième année Supplémentaire (2S)

<ul style="list-style-type: none"> × L'élève qui a suivi la 2^{ème} commune sans obtenir le CE1D et n'a pas effectué 3 ans au 1^{er} degré 	Obligation
<ul style="list-style-type: none"> × L'élève qui a suivi la 2^{ème} Différenciée et ne possède pas le CEB 	Sur Orientation du Conseil de classe et choix des parents
<ul style="list-style-type: none"> × L'élève qui a suivi la 2^{ème} Différenciée et possède le CEB 	Sur Orientation du Conseil de classe et choix des parents Avec possibilité de transfert vers 3P avant le 15 janvier

Changement possible en cours d'année

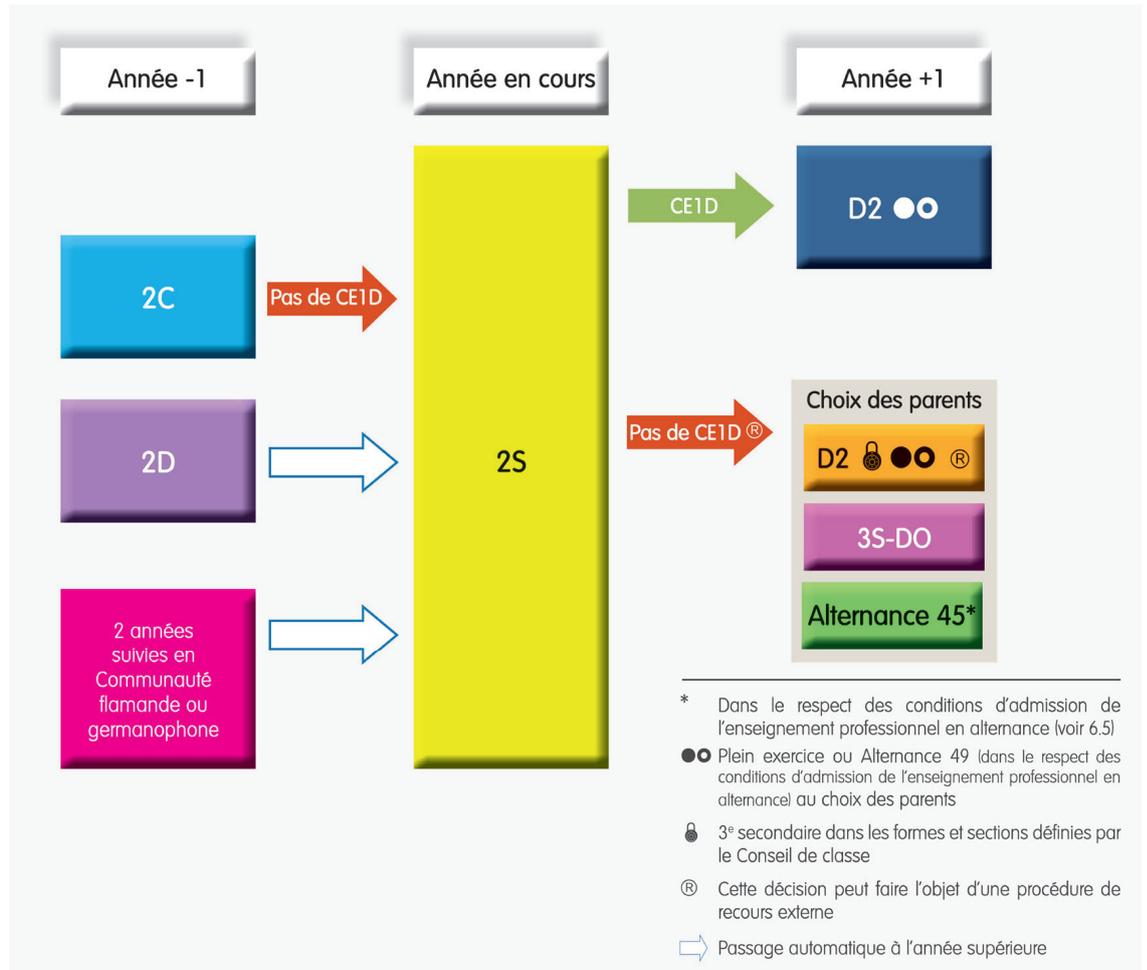
1. De 2S vers 3P avant le 15 janvier	<p>Possibilité de passage vers 3P <u>si</u></p> <ul style="list-style-type: none"> × L'élève a son CEB × En collaboration avec le PMS × Avec l'accord écrit des parents ou responsables légaux × Sur base d'un projet construit avec le conseil de classe
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 2^{ème} année supplémentaire

Autrement dit... pour la 2S





CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 3^{ème} année

En Troisième année dans l'enseignement technique

✗ L'élève qui a réussi la 2C (avec CE1D)	Admis d'office *
✗ L'élève porteur d'une attestation de réussite du 1 ^{er} degré au terme de la 2S (suppl.) - avec CE1D	Admis d'office *
✗ L'élève qui a réussi la troisième année de l'enseignement professionnel	✗ Avis favorable des professeurs
* Pour autant qu'il n'ait pas reçu en fin de deuxième année une attestation portant une restriction sur l'enseignement choisi (AOB).	

Changement possible en cours d'année

Au 2 ^{ème} degré, les changements de forme d'enseignement et de subdivision sont autorisés jusqu'au 15 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Demande écrite des parents ✗ Avis favorable des professeurs
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En Troisième année dans l'enseignement professionnel

✗ L'élève porteur d'une attestation de réussite du 1 ^{er} degré au terme de la 2S (suppl.) avec CE1D	Admis d'office
✗ L'élève qui a réussi la 2C (avec CE1D)	Admis d'office
✗ L'élève âgé de 16 ans avant le 31/12 <u>et</u> qui n'a aucune scolarité antérieure valable (n'a jamais été à l'école)	Moyennant l'introduction d'un dossier au service des Equivalences de la communauté française et le paiement des frais d'équivalence (entre 55 et 78 euros)

Changement possible en cours d'année

Au 2 ^{ème} degré, les changements d'option sont autorisés jusqu'au 15 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Demande écrite des parents ✗ Avis favorable des professeurs
----------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 4^{ème} année

En Quatrième année dans l'enseignement technique (y compris la 4^{ème} année de Réorientation « Electromécanique »)

<ul style="list-style-type: none"> × L'élève qui a réussi la troisième année dans l'enseignement général ou technique 	Admis d'office * si prolongation de l'orientation suivie en 3 ^{ème} année sinon il faut un avis favorable des professeurs
<ul style="list-style-type: none"> × L'élève qui désire recommencer une quatrième année réussie dans une autre orientation 	<ul style="list-style-type: none"> × Avis favorable des professeurs
<ul style="list-style-type: none"> × L'élève qui a réussi une quatrième année dans l'enseignement professionnel ou en alternance article 49. 	<ul style="list-style-type: none"> × Avis favorable des professeurs
<p>* Pour autant qu'il n'ait pas reçu en fin de troisième année une attestation portant une restriction sur l'enseignement choisi (AOB).</p>	

En Quatrième année dans l'enseignement professionnel

<ul style="list-style-type: none"> × L'élève qui a réussi la troisième année dans l'enseignement général, technique ou professionnel 	Admis d'office si prolongation de l'orientation suivie en 3 ^{ème} année sinon il faut un avis favorable des professeurs
<ul style="list-style-type: none"> × L'élève qui désire recommencer une quatrième année réussie dans une autre orientation 	<ul style="list-style-type: none"> × Avis favorable des professeurs
<ul style="list-style-type: none"> × L'élève porteur d'une attestation de réinsertion délivrée par un CEFA 	<ul style="list-style-type: none"> × Cas particulier à analyser avec la direction de l'école

Changement possible en cours d'année

<p>Au 2^{ème} degré, les changements d'orientation sont autorisés jusqu'au 15 janvier</p>	<ul style="list-style-type: none"> × Demande écrite des parents × Avis favorable des professeurs
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 5^{ème} année

En Cinquième année dans l'enseignement technique

<ul style="list-style-type: none"> ✗ L'élève qui a réussi la 4^{ème} année dans l'enseignement général ou technique 	<ul style="list-style-type: none"> -Admis d'office en transition technique -Admis d'office en qualification technique * si prolongation de l'orientation suivie en 4^{ème} sinon il faut un avis favorable des professeurs
<ul style="list-style-type: none"> ✗ L'élève qui a réussi la 6^{ème} année de l'enseignement secondaire professionnel ou en alternance article 49 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Avis favorable des professeurs
<ul style="list-style-type: none"> ✗ L'élève qui a déjà obtenu un CESS et qui souhaite obtenir un certificat de qualification dans l'orientation choisie 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Avis favorable des professeurs ✗ Dispense des cours généraux possible.

** Pour autant qu'il n'ait pas reçu en fin de quatrième année une attestation portant une restriction sur l'enseignement choisi (AOB).*

En Cinquième année dans l'enseignement professionnel

<ul style="list-style-type: none"> ✗ L'élève qui a réussi la 4^{ème} année dans l'enseignement secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> Admis d'office * si prolongation de l'orientation suivie en 4^{ème} année professionnelle sinon il faut un avis favorable des professeurs
<ul style="list-style-type: none"> ✗ L'élève qui a obtenu le CESS ou le Certificat d'Etudes de 6^{ème} Prof. + le certificat de qualification 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Avis favorable du conseil d'admission ✗ Dispense des cours généraux possible
<ul style="list-style-type: none"> ✗ L'élève porteur d'une attestation de réinsertion délivrée par un CEFA 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Cas particulier à analyser avec la direction de l'école

** Pour autant qu'il n'ait pas reçu en fin de quatrième année une attestation portant une restriction sur l'enseignement choisi (AOB).*

Changement possible en cours d'année

<ol style="list-style-type: none"> 1. En 5^{ème} année, les changements d'option sont autorisés jusqu'au 15 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Avis favorable des professeurs
<ol style="list-style-type: none"> 2. Le passage de la 5^{ème} qualification technique vers la 5^{ème} professionnelle est autorisé jusqu'au 15 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Avis favorable des professeurs

CONSEIL D'ADMISSION en 5^{ème} année CPU pour les élèves qui n'ont pas suivi la CPU en 4^{ème} année dans la même option.



CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 6^{ème} année

En Sixième année dans l'enseignement technique

- * L'élève qui a réussi la cinquième année dans l'enseignement général ou technique et dans la même orientation

Admis d'office *

** Pour autant qu'il n'ait pas reçu en fin de cinquième année une attestation l'orientant vers la 6^{ème} Professionnelle dans la même orientation que celle suivie en 6^{ème} année de qualification technique.*

En Sixième année dans l'enseignement professionnel

- * L'élève qui a réussi la cinquième année dans l'enseignement professionnel et dans la même orientation d'études (plein exercice ou en alternance article 49)

Admis d'office

- * L'élève qui a réussi la cinquième année dans l'ens. Technique et dans la même orientation d'études *

Admis d'office

** Se référer à la circulaire traitant de la correspondance entre les orientations d'études.*

En 6^{ème} année, aucun changement n'est possible en cours d'année



CENTRE ASTY MOULIN

Conditions d'admission en 7^{ème} année

I. Conditions générales :

En Septième année dans l'enseignement technique

<p>✘ L'élève qui a réussi la 6^{ème} année dans l'enseignement technique dans une orientation d'études correspondante* et qui a obtenu le certificat de qualification de 6^{ème} année. *Voir circulaire n° 7233 du 11-7-2019</p>	<p>Admis d'office dans les 7TQ qualifiantes ou complémentaires à condition d'avoir obtenu le certificat de qualification en 6^{ème} année et le CESS.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Changement possible en cours d'année

Jusqu'au 15 novembre, changement possible vers une 7^{ème} professionnelle dans une orientation d'études correspondante aux études suivies au 3^{ème} degré technique.
Conformément aux dispositions de la circulaire traitant de la correspondance entre les orientations

En Septième année dans l'enseignement professionnel

<p>✘ L'élève qui a réussi la 6^{ème} année dans l'enseignement technique dans une orientation d'études correspondante* et qui a obtenu le certificat de qualification de 6^{ème} année. *Voir circulaire n° 7233 du 11-7-2019</p>	<p>Admis d'office dans le respect des correspondances d'options et peut être dispensé des cours généraux.</p>
<p>✘ L'élève qui a réussi la 6^{ème} année dans l'enseignement professionnel dans une orientation d'études correspondante* y compris la 6^{ème} professionnelle de l'enseignement en alternance art. 49 et qui a obtenu le certificat de qualification de 6^{ème} année) *Voir circulaire n° 7233 du 11-7-2019</p>	<p>Admis d'office dans le respect des correspondances d'options</p>

II. Conditions de correspondance prévues par la circulaire 7700 du 21-08-2020

7^{ème} TQ « Assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité »	
Avoir obtenu son CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) en 6 ^{ème} Générale, 6 ^{ème} transition, 6 ^{ème} technique ou 7 ^{ème} professionnelle.	
7^{ÈME} ANNÉE QUALIFIANTE	
7^{ème} TQ « Technicien en maintenance et diagnostic automobile » L	
L'accès est LIMITE uniquement aux élèves qui sont issus de 6 ^{ème} Mécanicien polyvalent automobile TQ	
7^{ème} TQ « Technicien en maintenance des systèmes automatisés industriels » S-O	
<ul style="list-style-type: none"> Scientifique industrielle : électromécanique TT 	<ul style="list-style-type: none"> Technicien en électronique TQ Electricien automatique TQ Mécanicien automatique TQ
7^{ème} TQ « Technicien des constructions en bois » S-O	
<ul style="list-style-type: none"> Technicien des industries du bois TQ 	<ul style="list-style-type: none"> Technicien en construction et travaux publics TQ Dessinateur en construction TQ
7^{ème} TQ « Technicien spécialisé en métré et devis » S-O nouveau en 2021	
<ul style="list-style-type: none"> Scientifique industrielle : construction et travaux publics TT Technicien des industries du bois TQ 	<ul style="list-style-type: none"> Technicien en construction et travaux publics TQ Dessinateur en construction TQ
7^{ème} P « Installateur en chauffage central » S-O	
<ul style="list-style-type: none"> Technicien des équipements thermiques TQ 	<ul style="list-style-type: none"> Monteur en sanitaire et en chauffage P
7^{ème} P « Constructeur-monteur en bâtiment structure bois » S-O organisé Professionnel nouveau en 2021 ou en alternance art.49	
<ul style="list-style-type: none"> Technicien des industries du bois TQ Technicien en construction et travaux publics TQ Menuisier P 	<ul style="list-style-type: none"> Couvreur - Etancheur P Ouvrier qualifié en construction gros œuvre P Ebéniste P
7^{ème} P « Chocolatier - confiseur - glacier » S-O	
<ul style="list-style-type: none"> Hôtelier - Restaurateur TQ 	<ul style="list-style-type: none"> Boulangier-Pâtissier P Restaurateur P



7^{ÈME} ANNÉE QUALIFIANTE

7^{ème} P « Carrossier spécialisé » L

L'accès est **LIMITE** uniquement aux élèves qui sont issus de 6^{ème} Carrossier P

7^{ème} P « Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment » S-O

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Technicien en construction et travaux publics TQ • Ouvrier qualifié en construction gros œuvre P | <ul style="list-style-type: none"> • Tailleur de pierre - Marbrier P • Plafonneur P • Menuisier P • Carreleur P |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7^{ÈME} ANNÉE COMPLÉMENTAIRE

7^{ème} TQ « Complément en officine hospitalière » L

L'accès est **LIMITE** uniquement aux élèves qui sont issus de 6^{ème} Assistant pharmaceutico-technique TQ

7^{ème} P « Complément en soudage sur tôles et sur tubes » S-O

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Métallier soudeur P | <ul style="list-style-type: none"> • Mécanicien d'entretien P |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|

7^{ème} P « Complément en maintenance d'équipements techniques » S-O

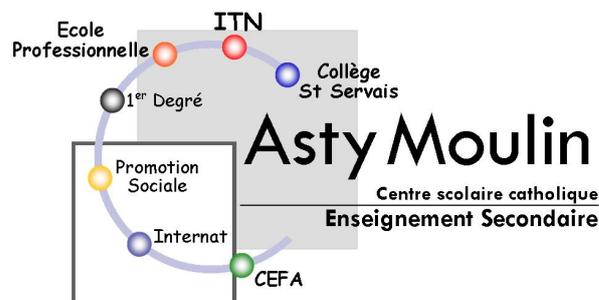
- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mécanicien automatique TQ • Electricien automatique TQ • Technicien en équipements thermiques TQ • Technicien du froid TQ | <ul style="list-style-type: none"> • Technicien électronique TQ • Électricien installateur industriel P • Électricien installateur en résidentiel P • Mécanicien d'entretien P |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7^{ème} P « Complément en agencement d'intérieur » S-O

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Technicien des industries du bois TQ • Menuisier P | <ul style="list-style-type: none"> • Ébéniste P • Sculpteur sur bois P |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|

7^{ème} P « Complément en électricité de l'automobile » S-O

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mécanicien polyvalent automobile TQ • Électricien automatique TQ | <ul style="list-style-type: none"> • Technicien en électronique TQ • Mécanicien d'entretien automobile P |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



- ✓ Des pédagogies adaptées
- ✓ Les technologies actuelles...

... c'est au

Centre Asty Moulin

que vous les découvrirez
Rue Asty-Moulin, 60
à 5002 Saint-Servais



NOUVEAU

- ✓ **3^{ème} Professionnelle**

Polyvalente (construction, menuiserie, électricité)

- ✓ **7^{ème} Qualification Technique**

Technicien spécialisé en métré et devis

- ✓ **7^{ème} Professionnelle**

**Constructeur-monteur en bâtiment
structure bois**

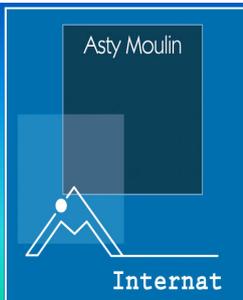
Pour plus d'informations,
rendez-vous sur :



www.asty-moulin.be



www.facebook.com/CentreAstyMoulin



CENTRE ASTY MOULIN

INTERNAT PEDA KOTS

Notre internat ainsi que notre péda-kots sont situés à 5 minutes de la gare de Namur. Les bruits de la ville n'y parviennent pas.

L'internat :

Dans la mesure de nos possibilités nous acceptons des jeunes (garçons et filles) fréquentant d'autres écoles que celles du Centre scolaire **Asty -Moulin**.

Les règles de vie, le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur sont remis à chaque nouvel interne en début d'année scolaire. Ils tiennent compte de tous les aspects de la vie à l'internat.

Le péda-kots :

Nous y acceptons des jeunes majeurs qui sont inscrits soit

- Dans une école secondaire et qui sont en 7ème année,
- Dans une école secondaire et qui sont en possession de leur CESS
- Dans l'enseignement supérieur (baccalauréat ou université)

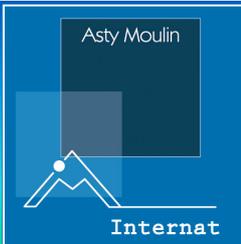


linternatastymoulin



www.asty-moulin.be

E-mail : dir.internat@asty-moulin.be



Horaire type d'une journée

07h00	Lever	17h10 à 18h45	Étude
07h15	Déjeuner et récréation	18h40	Souper
08h15	Départ pour les cours	19h30	Récréation
12h00	1 ^{er} service du dîner	20h15	Étude ou activités
12h50	2 ^{ème} service du dîner ou Reprise des cours	21h30–22h00	Couvre-feu selon les catégories d'âge.
13h40	Reprise des cours	22h30–23h00	
16h10	Goûter		
16h30 à 17h00	Récréation		

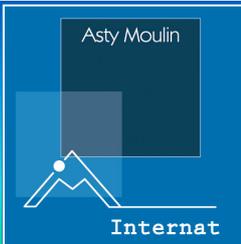
Étude

Chaque jour :

-  Étude commune pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} et certains jeunes de 4^{ème} .
-  Étude surveillée en chambre pour les 4^{ème} , 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème}.
-  Guidance en mathématiques, français, langues et méthodologie.

Activités et loisirs

-  A l'intérieur du Centre, les internes peuvent participer à différentes activités culturelles et sportives (cinéma grand écran, activités musicales, mini-foot, natation, tennis de table, basketball, musculation, ...)
-  Différentes salles de jeux (avec kickers, billards, tennis de table, jeux de société, ...) sont accessibles en après-midi, après le goûter et le souper.
-  Des salles de télévision sont également accessibles certains jours, à certaines heures, en fonction des programmes.
-  Un centre informatique est disponible.



CENTRE ASTY MOULIN

INTERNAT

La nourriture

Au petit déjeuner : Deux sortes de pains, confitures, beurre et margarine, choco, sirop, miel, cacao, lait et lait aromatisé, thé (min. 4 sortes). Occasionnellement jus d'orange et multifruits, pains au chocolat, sandwiches... fromage blanc, yaourt, charcuteries.

A midi : Les menus sont étalés sur douze semaines et comprennent tous les jours: potage ou entrée, plat (viande, légumes, pommes de terre et produits dérivés, riz, pâtes) et desserts.

Au goûter : Comme au petit déjeuner, plus occasionnellement, yaourt, crème, craquelin, ...

Au souper : Par semaine, un repas composé d'un plat de pâtes, de pains et charcuteries-fromages, de produits de type snack ou d'un plat type dîner léger.

Boisson : Tous les jours, à tous les repas, eau plate et gazeuse, des sirops de fruit en plus au dîner et au souper .

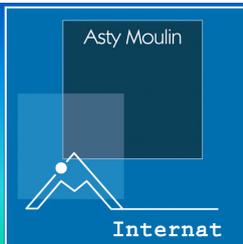
Des repas spéciaux sont organisés occasionnellement (souper à thème, St Nicolas, Pâques, ...). Un service « lunch-paquet » est assuré pour les élèves qui ne savent pas prendre un repas dans les différents établissements.



La personne ressource

M. PIETTE François (Directeur)

081 72 90 70



CENTRE ASTY MOULIN

INTERNAT

Conditions d'admission à l'internat

Avoir été présenté personnellement et:

- ❖ Payer 125€ de caution qui seront remboursés en août après vérification de l'état de la chambre occupée par l'interne.
La caution n'est pas remboursable en cas de désistement, de départ ou de renvoi dans le courant de l'année scolaire.
- ❖ Remplir toutes les démarches d'inscription à l'externat.
- ❖ Accepter le régime de vie à l'internat.
- ❖ Si l'interne est majeur (18 ans), remplir un document stipulant l'engagement des parents à couvrir les dépenses prévues.

La Direction pourra rendre à leurs parents les internes qui freinent ou contrarient l'autorité et l'organisation de la vie à l'internat par des attitudes d'insubordination, des critiques négatives trop souvent renouvelées, une mauvaise influence, une tenue inadéquate, par l'entrée dans des débits de boissons durant les sorties, par des sorties de l'internat sans autorisation, par la détention de drogues/stupéfiants.

Conditions financières

Les internes de 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} année et certains de 4^{ème} logent en chambre de 2 ou 3 lits. Les autres en chambre individuelle.

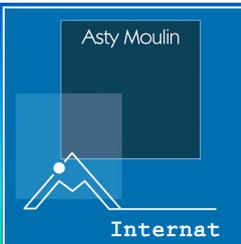
Pour les étudiants étrangers soumis au minerval (dont les parents ne résident pas en Belgique et ne font pas partie d'un pays de la CEE), sauf changement de la législation: 3.695 € payables en une fois avant la rentrée scolaire.

Le Centre scolaire Asty-Moulin peut accorder une réduction du prix de la pension aux élèves inscrits dans le centre après examen d'un dossier dont les formulaires sont à demander au service social du Centre.

Le paiement du prix de la pension se fait à la réception de la note de frais au début de chaque trimestre ou de chaque mois (selon le mode de paiement choisi) au n° de compte:

BE69 1931 2178 9278
ASBL Internat d'Asty-Moulin
rue de la Pépinière, 101
5002 SAINT-SERVAIS

Le paiement peut également se faire directement au service comptabilité (1^{er} étage de l'internat). En cas de non-paiement, l'internat se réserve le droit de ne plus accepter l'élève.



CENTRE ASTY MOULIN

INTERNAT

Prix de la pension pour l'année 2021-2022

Le prix de la pension pour l'année scolaire est de 3.375 €

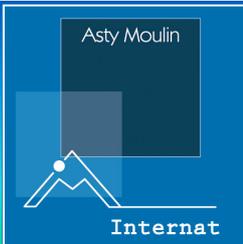
1 mois 375 € + caution 125 €	500€	L'inscription ne sera effective qu'après réception de ce paiement.(*)
<u>Soit mensuellement</u> (de octobre à mai)	375 €	Payable pour le 5 du mois
<u>Soit trimestriellement</u>		
Premier trimestre	1.125€	Payable pour le 05 octobre
Deuxième trimestre	1.125 €	Payable pour le 05 janvier
Troisième trimestre	750 €	Payable pour le 05 avril

(*) Ce paiement doit nous parvenir endéans les 10 jours de l'inscription.
Au-delà de ce délai nous nous réservons le droit d'annuler cette réservation.

- ◆ En cas d'inscription dans le courant de l'année scolaire, le prix de la pension est soumis à des dispositions particulières expliquées lors de l'inscription.
- ◆ Un forfait de 200 € pour l'année est demandé en supplément pour les internes qui rentrent à l'internat chaque semaine le dimanche soir au lieu du lundi matin.
- ◆ En cas de départ anticipé, le mois en cours est dû et non récupérable.
- ◆ En cas de présence de plusieurs enfants d'une même famille dans notre internat, une réduction de 5% est accordée.

**Les kots en ville sont interdits.
Toutefois l'internat dispose d'un
«péda-kots» pour certaines
catégories d'étudiants.**





CENTRE ASTY MOULIN

PEDA-KOTS

Notre péda-kots est situé à 5 minutes de la gare de Namur (rue de la Pépinière 101 à 5002 Namur). Les bruits de la ville n'y parviennent pas. Nous y acceptons des jeunes majeurs qui sont inscrits soit

- Dans une école secondaire et qui sont en 7ème année,
- Dans une école secondaire et qui sont en possession de leur CESS
- Dans l'enseignement supérieur (baccalauréat ou université)

Les repas

Au petit déjeuner : Deux sortes de pains, confitures, beurre et margarine, choco, sirop, miel, fromages, cacao, lait et lait aromatisé, thé (min. 4 sortes). Occasionnellement jus d'orange et multivitamines, pains au chocolat, sandwiches... fromage blanc, yaourt, charcuteries.

A midi : Les menus sont étalés sur douze semaines et comprennent tous les jours: potage ou entrée, plat (viande, légumes, pommes de terre et produits dérivés, riz, pâtes) et desserts.

Au goûter : Comme au petit déjeuner, plus occasionnellement, yaourt, crème, craquelin, ...

Au souper : Par semaine, un repas composé d'un plat de pâtes, de pains et charcuteries-fromages, de produits de type snack ou d'un plat type dîner léger.

Boisson : Tous les jours, à tous les repas, eau plate et gazeuse des sirops de fruit en plus au dîner et au souper.

Des repas spéciaux sont organisés occasionnellement (souper à thème, St Nicolas, Pâques, ...). Un service « lunch-paquet » est assuré pour les élèves qui ne savent pas prendre un repas de midi au réfectoire de l'internat.

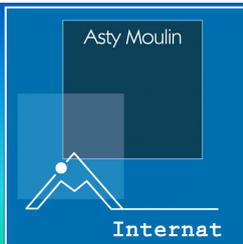
La personne ressource

M. PIETTE François (Directeur)

081 72 90 70

Email

dir.internat@asty-moulin.be



CENTRE ASTY MOULIN

PEDA-KOTS

Année académique 2021-2022

Le prix de la pension pour l'année académique est de 4.150 €
couvrant 10 mois de présence à la pédagogie

1 mois 415 €
+ caution 200 €

615 €

L'inscription ne sera effective
qu'après réception de ce paiement. (*)

Soit mensuellement
(de octobre à juin)

415 €

Payable pour le 5 du mois

(*) Ce paiement doit nous parvenir endéans les 10 jours de l'inscription.
Au-delà de ce délai nous nous réservons le droit d'annuler cette réservation.
La caution n'est pas remboursable en cas de désistement, de départ
ou de renvoi dans le courant de l'année scolaire.

Le prix de la pension comprend la mise à disposition d'une chambre meublée,
des repas (déjeuner, diner, goûter et souper - sauf durant les périodes de
vacances scolaires suivantes : Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et juillet-août),
des charges (eau électricité chauffage), du nettoyage des pièces communes et
d'une connexion internet.

Le coût total de la pension pour l'année est de 4.150€.

- ◇ Le prix de pension est calculé sur 10 mois couvrant l'année académique du
1er septembre au 30 juin.
- ◇ Le 1^{er} paiement à l'inscription est de 650 € (c.à.d. 415 € pour le mois de
septembre + garantie de 200 €)

Sur demande à effectuer en juin et avec l'accord de la direction, il est possible
de disposer de la chambre jusqu'au 15 juillet et/ou à partir du 15 août et ce
sans frais supplémentaires.

En cas d'inscription dans le courant de l'année, le prix de la pension est soumis
à des dispositions particulières expliquées lors de l'inscription.



CENTRE ASTY MOULIN

Formalités administratives à la demande d'inscription

Documents à fournir pour la demande d'inscription

Les élèves qui souhaitent s'inscrire dans le Centre scolaire **Asty Moulin** se muniront des documents suivants pour que la demande d'inscription puisse être enregistrée et afin de permettre au secrétariat de réclamer le dossier scolaire à l'école précédemment fréquentée.

- ☐ LA CARTE D'IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE
- ☐ LES COORDONNÉES EXACTES DE L'ÉCOLE FRÉQUENTÉE DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE

Si ces documents ne sont pas présentés lors de la demande d'inscription, ils devront être transmis au plus tard dans les 15 jours qui suivent via un courrier adressé au Secrétariat des Elèves, Centre Asty-Moulin, rue de la Pépinière 101—5002 Namur. La lecture de la carte d'identité peut se faire directement au secrétariat des élèves.

Documents à compléter au moment de la demande d'inscription

-  La FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION en y indiquant clairement les études effectuées les deux années précédentes.
-  Le document concernant le CHOIX DE LA LANGUE MODERNE I pour les élèves qui s'inscrivent dans une option où cette langue moderne figure au programme (néerlandais ou anglais).
-  L'acceptation du règlement d'ordre intérieur, du règlement des études, du projet éducatif et du projet pédagogique.

Une version complète des règlements est disponible sur le site internet de l'école : www.asty-moulin.be. Celui-ci reprend les projets éducatif, pédagogique et d'établissement ainsi que les règlements d'ordre intérieur et des études.

Les parents qui souhaitent obtenir une version « papier » des documents doivent le signaler au moment de l'inscription.

Situations particulières

-  Pour les élèves qui s'inscrivent en 1C, il faut faire parvenir le CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE, délivré par le directeur de l'école primaire et l'ATTESTATION DE SUIVI de la langue moderne suivie en Primaire en ORIGINALS avant la rentrée scolaire.
-  Pour les élèves de nationalité étrangère [hors UE],
 - s'ils ont moins de 18 ans, la photocopie recto-verso de la carte d'identité/permis de séjour suffit.
 - s'ils ont 18 ans ou plus, ils sont soumis au minerval scolaire dont le montant est de 868,00 euros à payer au moment de l'inscription. Ce paiement constituera l'enregistrement officiel de cette inscription. L'inscription de ces élèves est prise uniquement par le Secrétariat des Elèves.

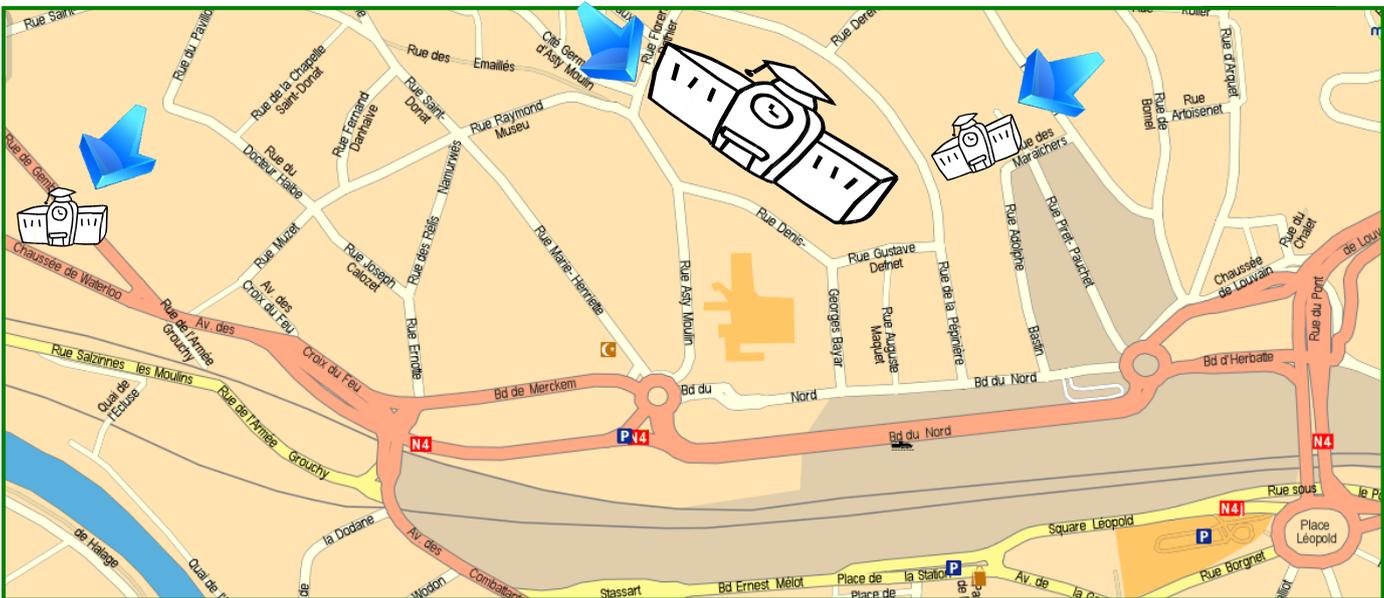
Pour les élèves issus de l'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ, une procédure particulière doit être engagée après la demande d'inscription. Elle sera communiquée par courrier aux parents.



TROIS IMPLANTATIONS

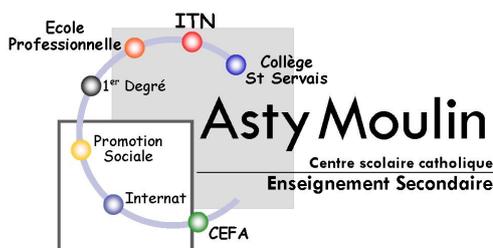
- ☞ Rue Asty-Moulin, 60 à 5000 Namur
- ☞ Chaussée de Waterloo, 52 à 5002 Saint-Servais
- ☞ Rue Bastin, 59 à 5002 Saint-Servais

Visitez notre site pour plus d'informations
www.asty-moulin.be
ou contactez-nous au **081-72 90 11**



Inscriptions 2021

Du 1er février au 5 mars	Première phase d'inscription en 1 ^{ère} année commune (<i>secrétariat des élèves *</i>)
A partir du 26 avril	Reprise des inscriptions en 1 ^{ère} année commune sur rendez-vous au secrétariat des élèves (<i>rue de la Pépinière 101–5002 Namur Tél 081.72.90.92</i>).
Avant le 27 juin	Inscriptions sur rendez-vous (<i>secrétariat des élèves rue de la Pépinière 101–5002 Namur Tél 081.72.90.92</i>)
Du 28 juin au 10 juillet et du 16 août au 1er septembre	Rue de la Pépinière, 101 à 5002 Saint-Servais dans une salle de l'internat située au rez-de-chaussée du Bloc 1. <ul style="list-style-type: none"> ◆ en semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ◆ les samedis 3 et 10 juillet et 21 et 28 août : de 9h à 13h
Du 28 juin au 2 juillet et du 30 au 31 août	Chaussée de Waterloo, 52 à 5002 Saint-Servais de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Les 27, 30 et 31 août	Inscription des élèves pour les classes DASPA Durant l'année scolaire, rendez-vous doit être pris auprès de Mmr Strypstein 081 72 90 38 - c.strypstein@asty-moulin.be
Dernière semaine août	Inscriptions d'étudiants étrangers majeurs uniquement au secrétariat des élèves (<i>rue de la Pépinière 101–5002 Namur Tél 081.72.90.92</i>).
Du 1er septembre au 15 octobre	Inscriptions sur rendez-vous au secrétariat des élèves (<i>rue de la Pépinière 101–5002 Namur Tél 081.72.90.92</i>)
Après le 15 octobre	Inscriptions sur rendez-vous au service social (081.72.90.32) soumises à l'avis favorable de la direction.



Pour plus de renseignements,
rendez-vous sur

www.asty-moulin.be

CentreAstyMoulin



CENTRE ASTY MOULIN

CONTACT et INFORMATIONS

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet du centre scolaire afin de vous tenir informés de la vie du Centre ainsi que des dernières nouveautés, changements et activités.

www.asty-moulin.be

Vous pouvez également consulter sur ce site :

- ☑ Le projet éducatif et pédagogique de l'école;
- ☑ Le projet d'établissement;
- ☑ Le règlement d'ordre intérieur de l'école et des études;
- ☑ La procédure d'aménagements raisonnables.

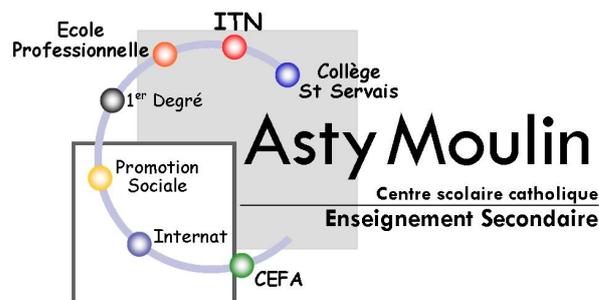


Une adresse mail au format **.....@site.asty-moulin.be** sera communiquée aux parents via. Cette adresse sera le moyen de communication officiel entre l'école et les parents-l'élève, sauf dans les cas où la législation impose un autre canal de communication. Les parents s'engagent à en relever régulièrement les messages

Celle-ci est unique et servira de moyen de communication avec les parents, les responsables légaux et l'élève. Un mot de passe vous sera communiqué avec son journal de classe.

Nous vous informons également que lors de l'inscription de votre enfant, vous acceptez que le Centre utilise:

- ☑ Nos informations à caractère privé dans le cadre unique de la gestion des dossiers administratifs des élèves.
- ☑ La diffusion d'images de votre enfant (par le biais du site internet de l'école ou des brochures du centre scolaire);
- ☑ L'utilisation de l'adresse Email pour la diffusion d'informations propres à l'école.



- ✓ Des pédagogies adaptées
- ✓ Les technologies actuelles...

... c'est au

Centre Asty Moulin

que vous les découvrirez
Rue Asty-Moulin, 60
à 5002 Saint-Servais



NOUVEAU

- ✓ **3^{ème} Professionnelle**

Polyvalente (construction, menuiserie, électricité)

- ✓ **7^{ème} Qualification Technique**

Technicien spécialisé en métré et devis

- ✓ **7^{ème} Professionnelle**

**Constructeur-monteur en bâtiment
structure bois**

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur :



www.asty-moulin.be



www.facebook.com/CentreAstyMoulin